

***RÈGLEMENT SUR LA REVÉGÉTALISATION
DES RIVES DU LAC SAINT-JOSEPH
2013-228***

Adopté le 8 juillet 2013

RÈGLEMENT SUR LA REVÉGÉTALISATION DES RIVES DU LAC SAINT-JOSEPH

Attendu que les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), de même que celles de la *Loi sur les compétences municipales*, permettent aux municipalités d'adopter des règlements portant sur la *revégétalisation* obligatoire des rives des plans et cours d'eau;

Attendu qu'au cours des dernières années, la Ville de Lac-St-Joseph est intervenue de différentes façons, notamment par des subventions et des visites de sensibilisation, afin de protéger, voire améliorer, la qualité de l'environnement des rives du lac St-Joseph dans les limites de son territoire;

Attendu qu'une rive décapée, dégradée ou artificielle accélère le processus de vieillissement du lac et de ses affluents à cause du réchauffement de l'eau qu'elle provoque, de l'érosion qu'elle occasionne et des éléments nutritifs tels le phosphore et l'azote qu'elle laisse accéder au plan d'eau;

Attendu qu'une bande riveraine composée de plantes vivaces formant un filet serré de racines et de tiges, est un rempart contre l'érosion en assurant le ralentissement de l'écoulement des eaux de ruissellement et son infiltration dans le sol;

Attendu qu'une bande riveraine naturelle ou revégétalisée retient les particules de sols et les débris végétaux limitant le transport d'éléments nutritifs et de polluants (phosphore et azote) vers le lac;

Attendu qu'en forêt ou sur une bande riveraine naturelle, 90% de l'eau de pluie est absorbée et filtrée par le sol et, qu'au contraire, 55% de la pluie qui tombe sur un sol dénudé ou une pelouse est lessivé vers le lac ou un ruisseau;

Attendu que, dans les circonstances, le conseil estime qu'il y a lieu d'adopter un règlement visant à obliger la *revégétalisation* d'une partie de la bande riveraine du lac St-Joseph;

Attendu l'importance qu'accorde le conseil municipal à la protection et à la qualité de l'environnement sur son territoire;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté le 21 mai 2013 conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné soit à la séance du conseil tenue le 15 avril 2013

Attendu la consultation publique qui a été tenue le 26 juin 2013.

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que la directrice générale et greffière de la municipalité mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les modalités visant à obliger la revégétalisation de la bande riveraine du Lac-St-Joseph sur une largeur d'au moins 5 mètres, selon les conditions et modalités prévues au règlement;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR CLAUDE LESSARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES TESSIER ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 2013-228 soit adopté et que le Conseil statue et décrète ce qui suit, à savoir :

CHAPITRE I – TERRITOIRE ASSUJETTI ET INTERPRÉTATION

Article 1. Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de *Règlement portant sur la revégétalisation de la bande riveraine du lac St-Joseph*.

Article 2. But du règlement

Le règlement a pour objet d'obliger les propriétaires riverains du lac St-Joseph à *revégétaliser* une partie de la *rive* de leur terrain, afin de créer une bande de protection parallèle ou quasi-parallèle adjacente au lac St-Joseph.

Article 3. Territoire assujetti

Le présent règlement s'applique à tout terrain situé en bordure du lac St-Joseph ou géographiquement délimité par le littoral du lac St-Joseph, sur le territoire de la Ville de Lac-St-Joseph.

Article 4. Officier responsable

L'officier responsable de l'application du règlement est l'inspecteur municipal et tout autre officier désigné par résolution du conseil.

Article 5. Interprétation

5.1 Interprétation du texte

Le présent règlement doit être interprété selon les principes de la *Loi d'interprétation* (L.R.Q., c. I-16).

En aucun temps les dispositions du présent règlement ne peuvent être interprétées comme restreignant toute obligation, restriction ou norme prévue à la réglementation municipale, dont le règlement de zonage applicable sur le territoire de la municipalité, incluant les dispositions relatives à la protection de la rive et du littoral.

5.2 Terminologie

À moins que le contexte indique autrement, les mots et expressions utilisés dans le présent règlement ont le sens indiqué au présent article :

1° *Descente de mise à l'eau* : Portion de terrain aménagée pour permettre la mise à l'eau d'embarcations nautiques.

2° *Gabion* : Cage métallique faite d'un matériel résistant à la corrosion, dans laquelle des pierres de carrière sont placées afin de protéger les berges des cours d'eau.

3° *Lac* : Le lac Saint-Joseph sur tout son ensemble à l'intérieur des limites de la ville de Lac-Saint-Joseph.

4° *Ligne des hautes eaux (LHE)* : La ligne des hautes eaux telle qu'elle est définie au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité.

5° *Mur de soutènement* : Mur, paroi ou autre construction de maçonnerie, de bois ou autre matériau rigide soutenant, retenant ou s'appuyant contre un amoncellement de terre. Un tel mur est soumis à une poussée latérale du sol et a pour effet de créer ou de maintenir une dénivellation entre les niveaux du sol adjacents de part et d'autre de ce mur.

6° *Ouvrage* : Tout bâtiment, toute utilisation, toute excavation ou transformation du sol modifiant l'état naturel des lieux, y compris l'enlèvement de la couverture végétale, ainsi que les travaux de remblai et de déblai.

7° *Enrochement* : Ouvrage de *stabilisation des rives* constitué d'enrochement et protégeant un talus contre l'action des courants, des vagues et des glaces.

8° *Revégétalisation* : Action de planter des arbres, des arbustes, des plantes herbacées ou graminées conformément au présent règlement.

9° *Rive* : La *rive* est une bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La largeur de la *rive* à protéger se mesure horizontalement. En bordure du lac St-Joseph, la rive a une profondeur minimale de 15 mètres. Elle se définit conformément au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité.

10° *Rive artificielle* : *rive* ou portion de *rive* occupée par des *ouvrages* et constructions, comprend aussi une *rive* recouverte de pelouse.

11° Rive décapée ou dégradée : rive ou portion de rive dépourvue de la première couche de sol permettant la pousse de plantes et arbustes et sujette à l'érosion.

12° Stabilisation (travaux de stabilisation) : intervention requise, généralement en procédant à la *revégétalisation pour enrayer le processus d'érosion d'une rive décapée, dégradée ou artificialisée*.

13° Canopée : état du haut du feuillage de plants qui, par son amplitude, a pour effet, par son ombre, de recouvrir complètement le sol (les plants sont serrés et les branches se touchent les unes les autres).

14 Propriétaire : tout propriétaire ou occupant d'un immeuble.

CHAPITRE II – REVÉGÉTALISATION

Article 6. Obligation générale

Le propriétaire d'un terrain visé à l'article 3 doit, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et avant le 31 octobre 2015, procéder et finaliser la *revégétalisation* de la rive de son terrain, conformément au présent règlement. La *revégétalisation* doit se faire à l'intérieur de la rive.

Article 7. Obligation de revégétaliser : pente égale ou inférieure à 30 %

Lorsque la pente moyenne de la rive est égale ou inférieure à 30 %, le propriétaire doit procéder à la *revégétalisation* de la rive sur une largeur minimale de 5 mètres mesurée horizontalement à partir de la *ligne des hautes eaux*. La *revégétalisation* doit s'étendre sur toute la largeur du terrain, à l'exception de la partie du terrain utilisée ou occupée aux fins d'une ouverture conformément au Règlement de zonage no 2010-210.

Cette *revégétalisation* doit se faire en y plantant les espèces indigènes ou horticoles d'arbres, d'arbustes, de plantes herbacées ou de plantes graminées dans le respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- a) En y plantant l'une ou l'autre des espèces mentionnées dans le document que l'on retrouve en annexe « C » du présent règlement;
- b) En respectant les spécifications quant à la disposition des plans et quant à l'espacement entre ces derniers, tel qu'indiqué au document que l'on retrouve en annexe « D » du présent règlement;
- c) En respectant toute autre spécification prévue au présent règlement.

Article 8. Obligation de revégétaliser : pente supérieure à 30°

Lorsque la pente moyenne de la rive est supérieure à 30%, le propriétaire doit procéder à la *revégétalisation* de la rive sur une largeur minimale de 7,5 mètres, mesurée horizontalement à partir de la *ligne des hautes eaux*. La *revégétalisation* doit s'étendre sur toute la largeur du terrain, en excluant, les escaliers ou sentiers d'accès au lac légalement érigés ou protégés par droit acquis et ce, selon ce que prévoit le Règlement de zonage no 2010-210.

Cette *revégétalisation* doit se faire en y plantant les espèces indigènes ou horticoles d'arbres, d'arbustes, de plantes herbacées ou de plantes graminées dans le respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- a) En y plantant l'une ou l'autre des espèces mentionnées dans le document que l'on retrouve en annexe « C » du présent règlement;
- b) En respectant les spécifications quant à la disposition des plans et quant à l'espacement entre ces derniers, tel qu'indiqué au document que l'on retrouve en annexe « D » du présent règlement;
- c) En respectant toute autre spécification prévue au présent règlement.

Article 9 : Mesures particulières

- 9.1 Le présent règlement n'a pas pour effet de restreindre la possibilité pour un propriétaire d'aménager une ouverture ou une fenêtre dans la rive, conformément au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité. Dans la mesure où une telle ouverture ou fenêtre est autorisée par le règlement de zonage, le sol de cette ouverture ou fenêtre doit être stabilisé afin de prévenir l'érosion et ne pas être complètement imperméable. Cette ouverture ou fenêtre peut être divisée, sur un même terrain, en plusieurs portions qui, au total, ne doivent pas dépasser 5 mètres.
- 9.2 Les ouvrages légalement érigés ou bénéficiant de droits acquis présents dans la rive peuvent être maintenus. Dans ce cas, une superficie additionnelle de la rive doit être revégétalisée conformément au présent règlement. Cette superficie additionnelle doit correspondre minimalement à la superficie occupée par ces ouvrages, de façon à ce qu'il y ait toujours une bande totale revégétalisée correspondant à ce que prescrivent les articles 7 et 8 du présent règlement. Des croquis illustrant des exemples de l'application de cette mesure apparaissent aux documents que l'on retrouve en annexes « E » et « F » du présent règlement.
- 9.3 De plus, pour tenir compte de particularités de terrain ou pour bénéficier de la présence d'îlots de végétation arborescente ou arbustive déjà en place dans la rive de 15 mètres, la revégétalisation peut être faite, de façon quasi-parallèle à la ligne des hautes eaux, en créant un corridor continu de végétation sur 5 mètres de large (pente < 30°) ou de 7,5 mètres de large (pente > 30°) entre ces îlots, exception faite de la fenêtre de cinq (5) mètres. Uniquement dans le contexte énoncé au présent paragraphe et dans les conditions qui y sont mentionnées, une zone de rive

artificielle déjà existante au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement est acceptée, sujet à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation de la municipalité. Des exemples de la mise en œuvre du présent paragraphe sont illustrés aux documents que l'on retrouve en annexes « E » et « F » du présent règlement.

- 9.4 Lorsque des arbres sont présents à l'intérieur de l'aire à revégétaliser, la revégétalisation n'a pas à être effectuée au pourtour du tronc d'arbre, sur une superficie correspondant, à partir de ce tronc, à un maximum de 50% du rayon du panache de feuillage ou de branches.
- 9.5 En présence d'une plage naturelle, la revégétalisation doit se faire à partir de l'endroit où se termine cette plage, soit à partir d'un mur de soutènement ou d'un enrochement légalement érigé ou du début de la rive décapée, dégradée ou artificielle (début de la zone de terre végétale). Dans ce cas, la largeur minimale de la rive à revégétaliser, tel qu'indiqué aux articles 7 et 8, s'applique à partir de cet endroit.
- 9.6 En présence d'un cran rocheux dans la rive, le sol en amont dudit cran rocheux doit être stabilisé de façon à éviter l'érosion.

Article 10. Délai et normes particulières de revégétalisation

- 10.1 La *revégétalisation* prévue au présent règlement doit être complétée au plus tard le 31 octobre 2015.
- 10.2 Advenant la présence d'un *mur de soutènement* ou d'un *gabion*, la *revégétalisation*, sur une profondeur d'un (1) mètre à partir dudit *mur de soutènement* ou du *gabion*, devra se faire au moyen d'une vigne sauvage ou de toutes autres espèces de même nature, de façon à ce que leurs tiges soient tombantes en direction du plan d'eau.
- 10.3 Les espèces herbacées et graminées ne peuvent représenter, ensemble, plus de 25% des plants utilisés pour les travaux de revégétalisation.

Article 11. Espèces interdites

Seules les espèces que l'on retrouve à la Liste d'espèces en annexe « C » au présent règlement peuvent être utilisées pour les travaux de *revégétalisation*.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, il est interdit de procéder à des travaux de *revégétalisation* avec des plantes exotiques envahissantes énumérées ci-après ou toutes autres espèces ayant les mêmes caractéristiques que celles-ci :

- Alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*);
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*);
- Butome à ombelle (*Butomus umbellatus*);
- Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*);

- Nerprun cathartique et bourdaine (*Rhamnus cathartica*, *Rhamnus frangula*);
- Renouée japonaise (*Fallopia japonica*);
- Roseau commun (*Phalaris arundinacea*);
- Salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*).

Article 12. Caractéristiques des plants

La *revégétalisation* de la *rive* ne peut se faire qu'au moyen d'essences arbustives, d'essences herbacées ou graminées, ou d'essences arborescentes, selon la liste et la classification de ces essences qu'on retrouve à l'annexe « C ».

À la plantation, tous les plants devront respecter les spécifications minimales suivantes :

- a) Essences arbustives : pot de quatre (4) litres;
- b) Essences herbacées ou graminées : pot de un (1) litre;
- c) Essences arborescentes : hauteur minimale de 75 centimètres.

Article 13. Cas d'exception

L'obligation faite à l'article 6 ne s'applique pas dans les cas suivants, aux seules superficies visées par ces exceptions :

- 13.1 À l'égard de l'espace occupé par un bâtiment principal ou accessoire, incluant les saillies, lorsque ces bâtiments ont été légalement érigés ou sont protégés par droits acquis. Est également visé par la présente exception un périmètre additionnel de 2,5 mètres au pourtour de ce même bâtiment et saillies.
- 13.2 Dans les zones 9-H et 11-H, sur le terrain occupé par une plage naturelle à vocation communautaire légalement aménagée ou protégée par droits acquis.
- 13.3 Sur la partie de la rive occupée par une descente de mise à l'eau légalement érigée ou bénéficiant de droits acquis.
- 13.4 Sur la partie de terrain occupée par une unité de traitement des eaux usées ou une installation de captage d'eau potable légalement érigée dans la rive ou protégée par droits acquis, en plus d'un périmètre additionnel de deux (2) mètres autour de ces ouvrages. Une personne qui invoque un tel cas d'exception doit faire la preuve à la municipalité de l'emplacement précis de l'unité de traitement des eaux usées ou de l'ouvrage de captage d'eau potable au moyen d'un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre.
- 13.5 Sur la partie de la rive aménagée en débarcadère ou occupée par un quai lorsque ces ouvrages y ont été légalement été aménagés ou érigés ou s'ils sont protégés par droits acquis.

Dans tous les cas visés par le présent article, à l'exception de l'article 13.1 où l'exception vise l'ensemble du terrain concerné, la *revégétalisation* doit cependant être réalisée à l'extérieur des parties concernées par ces articles et ce, dans le respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement et en appliquant notamment la mesure particulière prévue à l'article 9.2.

Chaque cas d'exception doit être signifié par chaque propriétaire concerné, à la Ville de Lac-St-Joseph, dans le délai prescrit par l'obligation faite à l'article 6. L'inspecteur municipal ou son représentant délivre un certificat de conformité attestant la validité de ces exceptions lorsque, après analyse, il est démontré qu'un cas d'exception s'applique. À cette fin, l'inspecteur en bâtiment est autorisé à requérir du propriétaire de l'immeuble concerné ou de son représentant tout document ou information utile aux fins d'analyse de cette demande.

Article 14. Autres obligations

- 14.1 Une *rive* naturelle, revégétalisée ou en voie de *revégétalisation* doit être entretenue de façon à ce que la végétation y soit saine. Les plants morts ou dépérissants doivent être remplacés en conformité avec le présent règlement afin que la végétation sur place respecte en tout temps, même après le délai prévu à l'article 6, les prescriptions du présent règlement.
- 14.2 En outre, les mesures d'entretien d'un arbre doivent respecter les normes suivantes :
- 1° Un arbre mort, malade ou dangereux et que le propriétaire veut enlever peut être abattu après l'obtention préalable d'un permis de l'inspecteur en bâtiment à cette fin. Dans ce cas, l'arbre doit être remplacé par un arbre sain, d'espèce et de taille conformes au présent règlement;
 - 2° La forme naturelle des arbres doit être conservée;
 - 3° Sauf pour aménager une fenêtre ou une ouverture conforme au règlement de zonage, seul un élagage de sécurité est permis, soit la coupe de branches mortes, malades, faibles ou brisées qui représentent un danger potentiel pour les individus ou les biens.
- 14.3 Lors de l'implantation de la *revégétalisation*, le propriétaire doit s'assurer que les plants sont libres de croître. La végétation d'origine peut être contrôlée soit en installant un paillis naturel ou artificiel au pied de chaque plant ou en effectuant une taille sélective de la végétation d'origine (ex. : pelouse d'origine).

Lorsque la hauteur du nouveau plant dépasse en hauteur la végétation d'origine, toute tonte ou coupe doit cesser et est prohibée.

- 14.4 L'élagage de branches basses de la végétation arborescente peut être fait à la condition de ne pas causer préjudice à la vitalité des espèces concernées.
- 14.5 La taille en hauteur des végétaux peut être faite lorsque ceux-ci ont atteint leur taille théorique à maturité et après fermeture de la *canopée* des plants les uns sur les autres ou pour favoriser la pousse de branches latérales permettant la fermeture de la *canopée*. Dans tous les cas, la survie des plants doit être assurée.

CHAPITRE III – CERTIFICAT D'AUTORISATION

Article 15. Certificat d'autorisation

Tous travaux de *revégétalisation* et de *stabilisation* devant être exécutés dans le cadre du présent règlement, de même que tous travaux d'abattage d'arbres, sont assujettis à l'émission préalable d'un certificat d'autorisation émis par la Ville.

Article 16. Documents et renseignements exigés

Toute demande de certificat d'autorisation visée à l'article 15 doit être accompagnée des documents et renseignements suivants :

1. Le formulaire dûment complété, tel qu'il apparaît en annexe « A » du présent règlement.
2. Un croquis illustrant l'intervention projetée. Peut ici être utilisé le document que l'on retrouve en annexe « B » du présent règlement ou tout autre document permettant à l'officier responsable de procéder à l'analyse du projet et toute autre information pertinente à cette analyse.
3. La localisation de tout *ouvrage* existant dans la *rive* de 15 mètres.
4. Une ou des photos permettant d'établir l'état actuel de la *rive*.
5. Les renseignements relatifs aux matériaux (type, quantité) et espèces végétales (nombre, essences, grosseur, répartition) utilisés aux fins de *revégétaliser* la *rive*.
6. Tout autre document requis par l'officier responsable aux fins de s'assurer d'une bonne compréhension de la nature de la demande ou d'attester de la conformité des plans soumis ou l'application de l'une ou l'autre des exceptions prévues au présent règlement.

Article 17. Durée de validité du certificat

Un certificat délivré conformément au présent règlement devient caduque lorsque la réalisation des travaux pour lequel il a été obtenu n'a pas été entreprise dans un délai de douze (12) mois de sa délivrance et, par la suite, poursuivie avec diligence.

En aucun cas la durée de validité d'un certificat d'autorisation ne peut être interprétée comme une prolongation du délai ultime pour finaliser les travaux de *revégétalisation*, tels que le prévoient les articles 6 et 10.1 du présent règlement.

CHAPITRE IV – INFRACTION ET PEINE

Article 18. Contravention

Nul ne peut contrevenir ni permettre que l'on contrevienne à une disposition du présent règlement.

Article 19. Maintien

Nul ne peut maintenir des végétaux en contravention avec le présent règlement.

Article 20. Amende

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, dans le cas d'une personne physique, d'une amende minimale de 300 \$ et maximale de 1 000 \$. Si le contrevenant est une personne morale, l'amende minimale est de 600 \$ et maximale de 2 000 \$.

En cas de récidive, le contrevenant est passible, dans le cas d'une personne physique, d'une amende minimale de 500 \$ et maximale de 2 000 \$. Si le contrevenant est une personne morale, l'amende minimale est de 1 000 \$ et maximale de 4 000 \$.

Dans tous les cas, les frais s'ajoutent à l'amende.

Article 21. Infraction continue

Dans le cas où une infraction à ce règlement est continue, cette continuité constitue jour par jour une infraction séparée.

Article 22. Recours civils

Les sanctions pénales prévues au présent règlement peuvent être imposées indépendamment de tous recours civils (injonction, action, requête en démolition ou autres) qui seraient intentés pour mettre à exécution le présent règlement, que ce soit par la municipalité ou toute personne.

Article 23. Constat d'infraction

L'inspecteur municipal, la directrice générale ou leurs adjoints sont généralement autorisés à délivrer, au nom de la Ville de Lac-St-Joseph, des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

CHAPITRE V – DISPOSITIONS FINALES

Article 24. Visite des immeubles

Tout employé de la municipalité est généralement autorisé à examiner toute propriété immobilière pour constater si le présent règlement est respecté.

Les propriétaires ou occupants d'immeubles sont tenus d'y laisser pénétrer les employés dans le cadre de l'application du présent règlement.

Article 25. Entrave

Quiconque entrave de quelque façon le travail d'un employé ci-dessus mentionné contrevient au présent règlement.

Article 26. Annexes

Sont annexés au présent règlement les documents suivants :

- a) Annexe A : formulaire de demande de certificat d'autorisation;
- b) Annexe B : document permettant d'illustrer les travaux projetés (croquis illustrant les travaux projetés);
- c) Annexe C : liste de plants;
- d) Annexe D : schéma de plantation pour une renaturalisation parallèle et adjacente au lac;
- e) Annexe E : schéma de plantation pour une renaturalisation en corridors pour profiter d'îlots de végétation existants ou pour contourner un ouvrage existant à proximité de la ligne des hautes eaux;
- f) Annexe F : schéma de plantation pour une renaturalisation en corridors pour profiter d'îlots de végétation existants ou pour contourner un ouvrage existant à proximité de la ligne des hautes eaux avec mur de soutènement ou enrochement.

Article 27. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ, CE 8 JUILLET 2013.

(S) O'Donnell Bédard
Maire

(S) Vivian Viviers
Directrice générale

Copie certifiée conforme

Directrice générale



Ville de Lac-Saint-Joseph

1048 Thomas Maher G3N 0B4 Tel : 875-3355

Annexe A

Certificat d'autorisation

Revégétalisation de la rive

Règlement 2013.....

No civique des travaux

Certificat # _____

Date de la demande : _____ No du lot _____

No de la zone _____ Matricule _____

Propriétaire : _____

Adresse de résidence permanente _____

Code postal _____ Téléphone : _____ Cell : _____

Exécutant des travaux, si différent du propriétaire _____

Adresse _____

Code postal _____ Téléphone : _____ Cell : _____

Date du début des travaux projetés _____ Date prévue pour la fin des travaux _____

Coût prévu des travaux \$ _____

Notez que la Ville de Lac-Saint-Joseph, pour les fins du présent certificat, s'assure de la conformité de votre projet au Règlement no _____.

La délivrance d'un certificat d'autorisation par la Ville ne dispense donc pas son titulaire de respecter toute autre loi, règlement, contrainte physique ou restriction contractuelle susceptible d'affecter son immeuble ou son projet.

Le présent certificat ne se veut par ailleurs pas un avis technique, de la part de la ville, sur le caractère adéquat ou non des végétaux choisis en égard aux conditions physiques du terrain concerné.

Déclaration : Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document, sont à tous égards **vrais, exacts et complets**, et je m'engage à les exécuter tel que spécifiés

Signature _____ Le _____

(Propriétaire ou mandataire muni d'une procuration)

Coût du permis ! Gratuit

Conditions d'approbation de ce certificat par la ville :

A l'usage de la Ville de Lac-Saint-Joseph

<p>La présente demande est Refusée Raison du refus _____ _____ _____ Par _____ Inspecteur en bâtiment Le _____</p>	<p>La présente demande est Acceptée le _____ Par _____ Inspecteur en bâtiment</p>
---	--

Travaux terminés le _____ par _____

ANNEXE "C"

Répertoire des végétaux recommandés pour la
végétalisation
des bandes riveraines du Québec

Copie Denis Baugnot

Agissez maintenant!

Une production de la **FIHOQ** et de **l'AQPP**

Sous la coordination de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), de concert avec l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP), ses associations affiliées, le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ce répertoire contient la liste des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec.

La production de ce répertoire a été rendue possible grâce à la contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), par l'intermédiaire du (*Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées*).



Édition :

- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)

Réalisation et production :

- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
- Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP)

Orientation, contenu et révision :

- Membres des divers comités (voir page 26)

Validation des végétaux et de leurs caractéristiques :

- Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)

Conception graphique, infographie et impression :

- Horticolor

Ce répertoire est également disponible en version électronique, sur les sites suivants :

www.fihoq.qc.ca et www.aqpp.org

ISBN 978-2-9810450-1-0

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Répertoire des végétaux recommandés

pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec

Introduction

C'est reconnu, les végétaux sont essentiels à la vie. Ils sont tout aussi indispensables à la sauvegarde de nos cours d'eau, et à la protection de leur qualité...

un héritage vital !

La promotion de la végétalisation des bandes riveraines est un geste simple qui permettra à l'industrie de l'horticulture ornementale de préserver cet héritage et de participer concrètement à l'amélioration de l'environnement, à la prévention de l'apparition d'algues bleu-vert, à la protection de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau, et à la préservation de la faune et de la flore.

La production de ce répertoire de végétaux est le résultat de plusieurs mois de concertation et de consultation auprès d'intervenants et d'experts de l'industrie de l'horticulture ornementale, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), de biologistes et de groupes environnementaux.

Cette liste de végétaux recommandés comprend des espèces indigènes, certains de leurs cultivars ainsi que des espèces naturalisées adaptées aux rives. Elle présente 19 caractéristiques qui vous aideront à mieux conseiller vos clients dans le choix de leurs plantes :

**«la bonne plante
pour le bon endroit»**

Il est important de consulter cette liste pour éviter de choisir des espèces non recommandées, nuisibles ou envahissantes, toutes à proscrire. La liste sera en constante évolution. Il est possible que des modifications y soient apportées au fil du temps, en fonction des études et des évaluations. Consultez-la régulièrement.

Cette liste est également disponible sur les sites internet de la FIHOQ et de l'AQPP :
www.fihq.qc.ca et www.aqpp.org

Arbres

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante				Faune		Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
													Stabilisation	Écran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces	Bris-vent	Type de croissance	Feuille noble		
<i>Abies balsamea</i>	Sapin baumier	Balsam Fir	Indigène	1		10-15	3-6	Moyenne à élevée	Graveleux, loam sableux à argileux	Bas, Milieu	Non	Superficiel			Lente			Moyenne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols compacts. Sapin de Noël.	
<i>Acer pensylvanicum</i>	Érable de Pennsylvanie	Striped Maple	Indigène	2b		10-15	6-10	Moyenne à élevée	Loam sableux à loam argileux	Replat	Non	Superficiel			Lente			Moyenne	Préférence pour les sols oléés et profonds. Aussi appelé: Bois d'original ou bois barré.	
<i>Acer rubrum</i>	Érable rouge	Red Maple	Indigène	3		9-20	15-22	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Superficiel			Moyenne à rapide			Très bonne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols compacts. Éviter les sols calcaires.	
<i>Acer rubrum</i> et cultivars	Érable rouge	Red Maple	Cultivars d'indigène	3-5		9-20	3-22	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Superficiel			Moyenne à rapide			Très bonne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols compacts. Éviter les sols calcaires. Port variable selon les cultivars.	
<i>Acer saccharinum</i>	Érable argenté	Silver Maple	Indigène	2b		20-30	20-30	Moyenne à élevée	Loameux à argileux	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Rapide			Très bonne	Supporte la pollution. Tolère les sols compacts. Racines envahissantes. Grand semencier, peut-être envahissant.	
<i>Acer saccharinum</i> et cultivars	Érable argenté	Silver Maple	Cultivars d'indigène	2b-4		18-30	8-30	Élevée	Loameux à argileux	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Lente à rapide			Très bonne	Supporte la pollution. Tolère les sols compacts. Racines assez puissantes et envahissantes. Grand semencier, peut-être envahissant.	
<i>Acer saccharum</i>	Érable à sucre	Sugar Maple	Indigène	4		20-30	15-20	Moyenne	Loam sableux à loam argileux	Replat	Non	Superficiel à modérément profond			Lente à moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols fertiles, profonds et bien drainés. Intolérance au compactage. Sensible à divers polluants.	
<i>Acer saccharum</i> et cultivars	Érable à sucre	Sugar Maple	Cultivars d'indigène	4-5		15-30	5-30	Moyenne	Loam sableux à loam argileux	Replat	Non	Superficiel à modérément profond			Lente à moyenne			Bonne	Préférence pour les sols fertiles, profonds et bien drainés. Intolérance au compactage. Sensible à divers polluants. Port et dimension variable selon le cultivar.	
<i>Betula alleghaniensis</i>	Bouleau jaune	Yellow Birch	Indigène	3b		15-22	10-15	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Milieu, Replat	Moderée	Modérément profond			Moyenne à rapide			Faible	Préférence pour les sols fertiles et profonds. Intolérance au compactage. Port difforme en milieu ouvert.	
<i>Betula papyrifera</i>	Bouleau à papier	Paper Birch	Indigène	2		15-20	10-15	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Replat	Oui	Modérément profond			Moyenne à rapide			Très bonne	Préférence pour les sols acides. Intolérance au compactage du sol. Bonne capacité de captation du phosphore dans le sol. Sensible à la pollution urbaine.	
<i>Betula papyrifera</i> 'Oenaci'	Bouleau à papier 'Renaissance Oasis'	'Renaissance Oasis' Paper Birch	Cultivar d'indigène	3		13	5	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Replat	Oui	Modérément profond			Moyenne			Moyenne	Préférence pour les sols acides. Intolérance au compactage du sol. Port pyramidal.	
<i>Betula papyrifera</i> 'Renci'	Bouleau à papier 'Renaissance Reflection'	'Renaissance Reflection' Paper Birch	Cultivar d'indigène	3		20	8	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Replat	Oui	Modérément profond			Rapide			Bonne	Préférence pour les sols acides. Intolérance au compactage du sol. Port pyramidal.	
<i>Betula papyrifera</i> 'Varen'	Bouleau à papier 'Prairie Dream'	'Prairie Dream' Paper Birch	Cultivar d'indigène	3		12	10	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Replat	Oui	Modérément profond						Bonne	Préférence pour les sols acides. Intolérance au compactage du sol. Port semi-pyramidal à érigé-oval.	
<i>Betula populifolia</i>	Bouleau gris	Gray Birch	Indigène	3		10-15	6-10	Faible à élevée	Sableux à loam graveleux	Milieu, Replat	Oui	Superficiel			Moyenne à rapide			Faible	Sensible à la pollution.	
<i>Carya cordiformis</i>	Caryer cordiforme	Bitternut Hickory	Indigène	4		22-30	22-30	Faible à élevée	Loam sableux à argileux	Replat	Non	Pivotant			Lente à moyenne			Faible	Préférence pour les sols fertiles et bien drainés. Sensible à la pollution. Produit des noix.	
<i>Crataegus punctata</i>	Aubépine ponctuée	Dotted Hawthorn	Indigène	5		7-10	7-10	Moyenne à faible	Sableux, loam graveleux à argileux	Milieu, Replat	Non	Pivotant			Lente			Faible	Tolère les sols très alcalins. Plante ignorée des cerfs.	
<i>Crataegus chrysoarpa</i>	Aubépine à feuilles rondes	Round-Leaved Hawthorn	Indigène	4		4-6	4-6	Moyenne à faible	Sableux, loam graveleux à argileux	Milieu, Replat	Non	Pivotant			Lente			Faible	Très épineux. Plante ignorée des cerfs.	
<i>Crataegus submolis</i>	Aubépine subsauoyeuse	Quebec Hawthorn	Indigène	4		5-8	5-8	Moyenne à faible	Sableux, loam graveleux à argileux	Milieu, Replat	Non	Pivotant			Lente			Faible	Tolère les sols très alcalins. Plante ignorée des cerfs.	
<i>Fraxinus americana</i>	Frêne d'Amérique	White Ash	Indigène	3b		22-30	15-22	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Oui	Superficiel			Moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs. Grand semencier, peut être envahissant. Plante susceptible à l'agrite du frêne, évolution de ce ravageur à surveiller.	
<i>Fraxinus americana</i> 'Jeffior'	Frêne d'Amérique 'Autumn Blaze'	'Autumn Blaze' White Ash	Cultivar d'indigène	3		20	10	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Rapide			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs. Adapté aux conditions urbaines. Plante susceptible à l'agrite du frêne, évolution de ce ravageur à surveiller.	
<i>Fraxinus americana</i> 'Autumn Purple'	Frêne d'Amérique 'Autumn Purple'	'Autumn Purple' White Ash	Cultivar d'indigène	4		15	9	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Oui	Profond			Moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs. Adapté aux conditions urbaines. Sélection mâle, donc sans fructification. Plante susceptible à l'agrite du frêne, évolution de ce ravageur à surveiller.	

Arbres

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante				Faune			Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
													Stabilisation	Ecran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces		Type de croissance	Faunille noble	Nourriture		
<i>Fraxinus americana</i> 'Manitou'	Frêne d'Amérique 'Manitou'	'Manitou' White Ash	Cultivar d'indigène	3b	☀️	12	6	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Oui	Profond	🌳	🌳	🌳	Moyenne	👑		Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs. Bonne résistance à la pollution. Sélection sans fructification. Port colonnaire. Plante susceptible à l'agrigle du frêne, évolution de ce ravageur à surveiller.	
<i>Fraxinus americana</i> 'Northern Blaze'	Frêne d'Amérique 'Northern Blaze'	'Northern Blaze' White Ash	Cultivar d'indigène	3	☀️	15	8	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Oui	Superficiel	🌳	🌳	🌳	Rapide	👑		Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs. Bonne résistance à la pollution. Plante susceptible à l'agrigle du frêne, évolution de ce ravageur à surveiller.	
Fraxinus nigra	Frêne noir	Black Ash	Indigène	2b	☀️	15-22	10-15	Élevée à moyenne	Loameux à argileux	Bas, Replat	Moderée	Superficiel	🌳	🌳		Moyenne	🐛		Faible	L'espèce la plus tolérante dans les sols mal drainés. Plante ignorée des cerfs. Plante susceptible à l'agrigle du frêne, évolution de ce ravageur à surveiller.	
<i>Fraxinus nigra</i> 'Fall Gold'	Frêne noir 'Fall Gold'	'Fall Gold' Black Ash	Cultivar d'indigène	3	☀️	15	7	Élevée à moyenne	Loameux à argileux	Bas, Replat	Moderée	Superficiel	🌳	🌳		Moyenne	👑		Très bonne	L'espèce la plus tolérante dans les sols mal drainés. Plante ignorée des cerfs. Tolère la pollution urbaine.	
<i>Fraxinus nigra x mandshurica</i> 'Northern Gem'	Frêne 'Northern Gem'	'Northern Gem' Ash	Cultivar d'indigène	2b	☀️	11-15	7-8	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Oui	Profond	🌳	🌳	🌳	Moyenne à rapide	👑		Faible	Préférence pour les sols profonds et humide. Plante susceptible à l'agrigle du frêne, évolution de ce ravageur à surveiller.	
<i>Fraxinus nigra x mandshurica</i> 'Northern Treasure'	Frêne 'Northern Treasure'	'Northern Treasure' Ash	Cultivar d'indigène	2	☀️	12	6	Moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Oui	Superficiel	🌳	🌳	🌳	Moyenne à rapide	👑		Bonne	Préférence pour les sols profonds et humide. Plante susceptible à l'agrigle du frêne, évolution de ce ravageur à surveiller.	
Fraxinus pennsylvanica	Frêne de Pennsylvanie	Red Ash	Indigène	2b	☀️	15-22	10-15	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel	🌳	🌳	🌳	Rapide	🐛		Très bonne	Tolère les sols compacts. Plante ignorée des cerfs. Plante susceptible à l'agrigle du frêne, évolution de ce ravageur à surveiller.	
<i>Fraxinus pennsylvanica</i> et cultivars	Frêne de Pennsylvanie	Red Ash	Cultivar d'indigène	2-4b	☀️	12-22	7-15	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel à profond	🌳	🌳	🌳	Rapide	👑		Très bonne	Tolère les sols compacts. Plante ignorée des cerfs. Plante susceptible à l'agrigle du frêne, évolution de ce ravageur à surveiller.	
<i>Fraxinus pennsylvanica</i> 'Rugby'	Frêne de Pennsylvanie 'Prairie Spire'	'Prairie Spire' Red Ash	Cultivar d'indigène	2b	☀️	15	4	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Profond	🌳	🌳	🌳	Rapide	👑		Faible	Tolère les sols compacts. Plante ignorée des cerfs. Port érigé et étroit. Résistant à la pollution.	
Larix laricina	Mélèze laricin	Eastern Larch	Indigène	1	☀️	15-20	10-15	Faible à élevée	Tout type de sol	Bas, Replat	Oui	Superficiel	🌳	🌳		Rapide	🐛		Très bonne	À planter seulement dans les zones à faibles pentes. Tolère les sols détrempés. Sensible à la pollution urbaine.	
Picea glauca	Épinette blanche	White Spruce	Indigène	1	☀️🌙	15-22	6-10	Élevée à moyenne	Loameux à argileux	Replat	Non	Superficiel	🌳	🌳	🌳	Lente à moyenne	🐛		Très bonne	Préférence pour les sols frais et bien drainés. Port régulier. Plante ignorée des cerfs.	
Picea mariana	Épinette noire	Black Spruce	Indigène	2b	☀️🌙	15-22	6-10	Élevée	Tout type de sol	Bas, Replat	Non	Superficiel	🌳			Lente	🐛		Moyenne	Préférence pour les sols organiques et acides. Tolère les sols compacts. Peut se marcotter naturellement. Plante ignorée des cerfs. Sensible aux conditions urbaines.	
Picea rubens	Épinette rouge	Red Spruce	Indigène	4b	☀️🌙	15-22	6-10	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Replat	Non	Superficiel	🌳	🌳		Lente	🐛		Faible	Préférence pour les sols acides. Plante ignorée des cerfs.	
Pinus resinosa	Pin rouge	Red Pine	Indigène	2b	☀️🌙	20-30	15-20	Moyenne	Sableux, graveleux à loam sableux	Replat	Non	Latéral profond	🌳	🌳		Moyenne	🐛		Moyenne	Peu tolérant dans les sols détrempés ou compact. Plante ignorée des cerfs. Peu tolérant à la pollution.	
Pinus strobus	Pin blanc	Eastern White Pine	Indigène	2	☀️🌙	22-30	15-22	Moyenne à faible	Loam sableux	Replat	Non	Latéral profond	🌳	🌳		Moyenne	🐛		Bonne	Préférence pour les sols acides, fertiles et bien drainés. Intolérance au compactage. Plante ignorée des cerfs.	
Populus balsamifera	Peuplier baumier	Balsam Poplar	Indigène	1	☀️	15-22	6-10	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel	🌳	🌳	🌳	Rapide	🐛		Faible	Tolère les sols compacts. Plante drogeonnante. Plante ignorée des cerfs.	
Populus deltoides	Peuplier deltoides	Eastern Cottonwood	Indigène	2b	☀️	20-30	20-30	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel	🌳	🌳	🌳	Rapide	🐛		Bonne	Un des arbres dont la croissance est la plus rapide. Tolère les conditions urbaines.	
<i>Populus deltoides</i> 'Siouxland'	Peuplier à feuilles deltoides 'Siouxland'	'Siouxland' Eastern Cottonwood	Cultivar d'indigène	3	☀️	20	10	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel	🌳	🌳	🌳	Rapide			Bonne	Un des arbres dont la croissance est la plus rapide. Sélection mûle, fructification absente.	
Populus grandidentata	Peuplier à grandes dents	Large-Toothed Aspen	Indigène	2b	☀️	15-22	6-10	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu	Moderée	Superficiel	🌳	🌳		Rapide	🐛		Faible	Préférence pour les sols fertiles et acides.	
Populus tremuloides	Peuplier faux-tremble	Trembling Aspen	Indigène	1b	☀️	10-15	6-10	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel	🌳			Rapide	🐛		Faible	Racines très drogeonnante. Peut tolérer à la pollution.	
Quercus macrocarpa	Chêne à gros fruits	Big Oak	Indigène	2b	☀️	22-30	22-30	Moyenne	Tout type de sol	Bas, Replat	Oui	Pivotant	🌳	🌳	🌳	Lente	👑	🐛	Très bonne	Préférences pour les sols frais et profonds. Tolère les pollutions. Produit des noix comestibles.	
Quercus rubra	Chêne rouge	Red Oak	Indigène	3	☀️	22-30	22-30	Moyenne	Loameux à argileux	Replat	Oui	Latéral profond	🌳	🌳	🌳	Moyenne	👑	🐛	Très bonne	Préférence pour les sols non calcaires et bien drainés. Transplantation difficile. Un des chênes dont la croissance est la plus rapide. Tolère les conditions urbaines.	

Arbres

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Tolérance aux sels au niveau du sol	Rôle de la plante			Faune		Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
												Type d'enracinement	Stabilisation Ecran solaire Protection contre l'érosion minime des glaces Bris-vent	Type de croissance	Feuillu noble Nourriture Végétaux épineux			
<i>Salix amygdaloides</i>	Saule à feuilles de pêcher	Peachleaf Willow	Indigène	3b		10-15	10-15	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Replat	Oui	Superficiel			Rapide		Faible	Tolère les sols compacts.
<i>Salix nigra</i>	Saule noir	Black Willow	Indigène	4		10-15	6-10	Élevée	Tout type de sol	Bas, Replat		Superficiel			Rapide		Faible	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols compacts. Racines envahissantes.
<i>Sorbus americana</i>	Sorbier d'Amérique	American Mountain-Ash	Indigène	3		15-20	10-15	Moyenne	Loam sableux	Replat	Moderée	Superficiel			Moyenne		Faible	Préférence pour les sols acides. Risque de brûlure bactérienne.
<i>Sorbus decora</i>	Sorbier des montagnes	Showy Mountain-Ash	Indigène	2		6-10	6-10	Moyenne	Tout type de sol	Replat	Moderée	Superficiel			Moyenne		Faible	Préférence pour les sols acides. Croissance en talle. Risque de brûlure bactérienne.
<i>Thuja occidentalis</i>	Thuja occidentale	Eastern Arborvitae	Indigène	2		15-20	10-15	Élevée à faible	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Moyenne		Très bonne	Préférence pour les sols profonds et calcaires. Tolère les sols compacts ou lourds. À planter seulement dans les zones à faible pente. Aussi appelé: Cèdre du Canada.
<i>Thuja occidentalis</i> et cultivars	Thuja occidentale	Eastern Arborvitae	Cultivar d'indigène	2-4		2-20	10-15	Élevée à faible	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Lente à moyenne		Très bonne	Préférence pour les sols profonds et calcaires. Tolère les sols compacts ou lourds. À planter seulement dans les zones à faible pente. Rusticité et port variable selon les cultivars. Aussi appelé: Cèdre.
<i>Tilia americana</i>	Tilleul d'Amérique	American Linden	Indigène	2b		22-30	15-22	Moyenne	Loameux	Replat	Non	Latéral profond			Moyenne		Très bonne	Préférence pour les sols fertiles et profonds. Intolérance au compactage. Tolère les conditions urbaines.
<i>Tilia americana</i> et cultivars	Tilleul d'Amérique	American Linden	Cultivar d'indigène	2b-4b		15-30	8-22	Moyenne	Loameux	Replat	Non	Latéral profond			Moyenne		Très bonne	Préférence pour les sols fertiles et profonds. Intolérance au compactage. Tolère la pollution.
<i>Tilia americana</i> 'Nova'	Tilleul d'Amérique 'Nova'	'Nova' American Linden	Cultivar d'indigène	3		20	10	Moyenne	Loameux	Replat	Non	Latéral profond			Moyenne		Très bonne	Préférence pour les sols fertiles et profonds. Intolérance au compactage. Tolère la pollution.
<i>Tsuga canadensis</i>	Pruche du Canada	Eastern Hemlock	Indigène	4		22-30	10-15	Élevée à moyenne	Loameux	Bas, Milieu, Replat	Non	Superficiel			Lente à moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols acides et bien drainés. Intolérance au compactage. Ne tolère pas les endroits venteux. Implantation difficile en milieu ouvert.

Outils de mise en marché des végétaux recommandés

Mandaté par la **FIHOQ**,
Horticol a conçu un pictogramme d'identification
pour les végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines
et a élaboré des outils de mise en marché
que vous pouvez consulter à la page 27 de ce répertoire.

Le pictogramme et les outils sont la propriété de la **FIHOQ**.
Les entreprises de l'industrie de l'horticulture ornementale peuvent utiliser le pictogramme
ainsi que les outils de mise en marché après avoir signé une licence d'utilisation.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires,
pour obtenir votre licence d'utilisation
ou pour commander vos outils de mise en marché,
il suffit de communiquer avec la **FIHOQ** au **450-774-2228**.

Arbustes et Vignes

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante			Type de croissance	Maturité	Végétation épineuse	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
													Stabilisation	Écran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces					
<i>Acer spicatum</i>	Érable à épis	Mountain Maple	Indigène	2a		6	4	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel				Lente			Faible	Intolérance au compactage. Préférence pour les sols acides. Sensible à la pollution.
<i>Alnus incana subsp. rugosa</i>	Aulne rugueux	Speckled Alder	Indigène	1a		6-10	6-10	Élevée	Graveleux à loameux	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel				Rapide			Moyenne	Préférence pour les sols acides et légèrement acides. Tolère les conditions marécageuses et les sols pauvres. Non flexible. Plante fixatrice d'azote. Syn.: <i>Alnus serrulata</i> .
<i>Alnus viridis subsp. crispa</i>	Aulne crispé	American Green Alder	Indigène	1a		2-3	1-1,5	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Non	Superficiel				Rapide			Bonne	Tolère les sols acides, compacts et pauvres. Plante fixatrice d'azote.
<i>Amelanchier canadensis</i>	Amélanchier du Canada	Shadlow Serviceberry	Indigène	4a		4-7	4,5-6	Moyenne	Sableux à loameux	Replat	Oui	Superficiel				Moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés et acides. Intolérance au compactage. Racines drageonnantes. Syn.: <i>A. arborea</i> .
<i>Amelanchier canadensis et cultivars</i>	Amélanchier du Canada	Shadlow Serviceberry	Cultivars d'indigène	4		1,8-7	2-5	Moyenne	Sableux à loameux	Replat	Oui	Superficiel				Moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés et acides. Intolérance au compactage. Racines drageonnantes. Syn.: <i>A. arborea</i> .
<i>Amelanchier fernaldii</i>	Amélanchier de Fernald	Fernald Serviceberry	Indigène	4		0,3-1	1	Faible	Sableux à loameux	Replat	Oui	Superficiel				Moyenne			Faible à nulle	Préférence pour les sols bien drainés et meubles. Plante protégée dans son milieu naturel.
<i>Amelanchier laevis</i>	Amélanchier glabre	Allegherry Serviceberry	Indigène	2b		6-8	5	Moyenne	Sableux à loameux	Replat	Non	Superficiel				Moyenne			Faible à nulle	Préférence pour les sols bien drainés et meubles. Intolérance au compactage. Sensible à la pollution. Non flexible.
<i>Amelanchier sanguinea var. gaspensis</i>	Amélanchier sanguin	Roundleaf Serviceberry	Indigène	3		1	1	Moyenne	Sableux à loameux	Replat	Oui	Superficiel				Moyenne			Faible à nulle	Préférence pour les sols bien drainés et meubles.
<i>Amelanchier stolonifera</i>	Amélanchier stolonifère	Running Serviceberry	Indigène	3		1,2-1,8	1,2	Faible à moyenne	Sableux à loam argileux	Milieu, Replat	Oui	Superficiel				Moyenne			Faible à nulle	Tolère la sécheresse et les sols lourds. Racines drageonnantes.
<i>Andromeda polifolia</i>	Andromède à feuilles de Polium	Northern Bog Rosemary	Indigène	2a		0,3-0,6	0,6-0,9	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Bas	Moderée	Superficiel				Lente			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés et acides. Racines drageonnantes. Contrôle l'érosion.
<i>Andromeda polifolia et cultivars</i>	Andromède	Bog Rosemary	Cultivars d'indigène	2		0,4	0,6	Moyenne	Loam sableux	Bas	Non	Superficiel				Lente			Très bonne	Contrôle l'érosion.
<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>	Raisin d'ours	Bearberry	Indigène	2a		0,3	1,5	Faible à élevée	Sableux, loameux à argileux	Bas, Milieu, Replat	Non	Superficiel				Moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols acides. Contrôle l'érosion.
<i>Arctostaphylos uva-ursi et cultivars</i>	Raisin d'ours	Bearberry	Cultivars d'indigène	2		0,25	1	faible à moyenne	Sableux à loam sableux	Bas, Milieu, Replat	Non	Superficiel				Lente			Très bonne	Contrôle l'érosion.
<i>Aronia melanocarpa</i>	Aronie noire	Black Chokeberry	Indigène	4a		1,5-2	1-1,5	moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel				Lente			Très bonne	Préférence pour les sols tourbeux et acides. Racines drageonnantes.
<i>Aronia melanocarpa et cultivars</i>	Aronie noire	Black Chokeberry	Cultivars d'indigène	4		1-2	1,2-1,5	moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel				Lente			Très bonne	Préférence pour les sols tourbeux et acides. Racines drageonnantes.
<i>Cephalanthus occidentalis</i>	Céphanthe occidental	Buttonbush	Indigène	4a		1-3	3-4	Élevée	Tout type de sol	Bas	Oui	Superficiel				Moyenne			Bonne	Intolérance au compactage. Plante fixatrice d'azote.
<i>Clematis ligusticifolia</i>	Clématite de Virginie	Virgin's Bower	Indigène	2		3-4	vigne	Moyenne à élevée	Loam argileux à loam sableux	Milieu, Replat	Non	Superficiel				Rapide			Très bonne	Plante grimpante ou rampante.
<i>Comptonia peregrina</i>	Comptonie voyageuse	Sweetfern	Indigène	2a		0,6-0,9	1,2-2,4	Faible à élevée	Sableux, graveleux	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel				Lente à moyenne			Bonne	Préférence pour les sols tourbeux, pauvres et acides. Plante colonisante. Contrôle l'érosion. Syn.: <i>C. asplenifolia</i> .
<i>Cornus alternifolia</i>	Comouiller à feuilles alternes	Pagoda Dogwood	Indigène	3b		3-5	2	Élevée	Loameux	Bas, Milieu	Non	Superficiel				Lente			Bonne	Plante ignorée des cerfs. Plante fixatrice d'azote.
<i>Cornus alternifolia et cultivars</i>	Comouiller à feuilles alternes	Pagoda Dogwood	Cultivars d'indigène	3		2,5-6	2-6	Élevée	Loameux	Bas, Milieu	Non	Superficiel				Lente			Bonne	Plante ignorée des cerfs. Plante fixatrice d'azote.
<i>Cornus obliqua</i>	Comouiller oblique	Narrowleaf Dogwood	Indigène	5		1,5-3	3	Moyenne à élevée	Loameux	Milieu, Replat	Oui	Superficiel				Moyenne à rapide			Faible à nulle	Tolère les sols secs. Plante ignorée des cerfs.
<i>Cornus racemosa</i>	Comouiller à grappes	Gray Dogwood	Indigène	2b		3	3	Moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel				Lente			Faible	Plante ignorée des cerfs. Syn.: <i>Cornus paniculata</i> .

Arbustes et Vignes

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Rôle de la plante				Faune		Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
											Tolérance aux sols au niveau du sol	Type d'enracinement	Stabilisation Écran solaire Protection contre l'érosion mineure des glaces Brise-vent	Type de croissance	Mouriture	Végétaux épineux		
<i>Cornus rugosa</i>	Cornouiller rugueux	Roundleaf Dogwood	Indigène	3a		1,5	2	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Milieu, Replat	Non	Superficiel		Moyenne		Faible	Plantes drageonnantes. Tolère les sols lourds. Plante ignorée des cerfs.	
<i>Cornus stolonifera</i>	Cornouiller stolonifère	Redosier Dogwood	Indigène	2a		2	3	Faible à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel		Rapide		Très bonne	Tolère les sols compacts. Plante drageonnante. Plante ignorée des cerfs. Excellent pour stabiliser les talus abrupts. Syn.: <i>Cornus sericea</i> .	
<i>Cornus stolonifera</i> et cultivars	Cornouiller stolonifère	Redosier Dogwood	Cultivars d'indigène	3-4		0,80-3	1,5-2	Élevée à moyenne	Loam argileux, loam sableux à argileux	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel		Rapide		Très bonne	Tolère les sols compacts. Plante drageonnante. Plante ignorée des cerfs. Excellent pour stabiliser les talus abrupts. Syn.: <i>Cornus sericea</i> .	
<i>Corylus cornuta</i>	Noisetier à long bec	Beaked Hazelnut	Indigène	3		1,2-2,4	1,2-2,4	Faible à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Non	Superficiel				Bonne	Préférence pour les sols bien drainés et acides. Plante ignorée des cerfs. Plante drageonnante pouvant être considérée comme envahissante.	
<i>Crataegus flabellata</i>	Aubépine flabelliforme	Fanleaf Hawthorn	Indigène	5		5-6	5-6	Faible à moyenne	Loameux	Milieu, Replat	Oui	Profond		Moyenne		✓	Faible à nulle	Préférence pour les sols bien drainés. Tolérance à la sécheresse une fois établie. Tolère la pollution et les sols lourds ou alcalins. Plante ignorée des cerfs.
<i>Diervilla lonicera</i>	Ditèveille chèvrefeuille	Bush Honeysuckle	Indigène	3a		0,9-1,2	0,9-1,2	Faible à moyenne	Sableux, graveleux	Milieu, Replat	Oui	Superficiel		Rapide			Très bonne	Préférence pour les sols légèrement acides et bien drainés. Plante drageonnante mais non envahissante.
<i>Hamamelis virginiana</i>	Hamamélis de Virginie	Common Witchhazel	Indigène	4b		5-7	5-6	Moyenne	Loameux	Milieu, Replat	Oui	Superficiel		Lente à moyenne			Bonne	Plante fixatrice d'azote. Contrôle l'érosion.
<i>Ilex mucronata</i>	Némopanthé mucroné	Mountain Holly	Indigène	2		1-3	1-1,5	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat		Superficiel		Rapide		Faible	Limité aux habitats marécageux et acides. Syn.: <i>Nemopanthis mucronatus</i> .	
<i>Ilex verticillata</i>	Houx verticillé	Common Winterberry	Indigène	3b		1,8-3	1,8-3	Élevée	Loameux	Bas, Milieu, Replat	Non	Superficiel		Lente à moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols lourds. Non flexible.
<i>Ilex verticillata</i> et cultivars	Houx verticillé	Winterberry	Cultivars d'indigène	3b		2	1,5	Élevée	Loameux	Bas, Milieu, Replat	Non	Superficiel		Lente			Très bonne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols lourds. Non flexible.
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	Common Juniper	Indigène	3		1,5-3	2,5-3,6	Faible	Tout type de sol	Replat	Moderée	Superficiel		Lente			Bonne	Tolère les sols compacts. Non flexible. Plante ignorée des cerfs. Contrôle l'érosion.
<i>Juniperus communis</i> et cultivars	Genévrier commun	Common Juniper	Cultivars d'indigène	2b-4a		0,3-0,6	1,25-1,5	Faible	Graveleux	Replat	Moderée	Superficiel		Lente			Très bonne	Non flexible. Plante ignorée des cerfs. Contrôle l'érosion.
<i>Ledum groenlandicum</i>	Thé du Labrador	Labrador Tea	Indigène	1a		0,6-1,2	0,8-1,5	Élevée	Sableux	Bas, Milieu	Moderée	Superficiel		Lente			Faible	Préférence pour les sols tourbeux et acides. S'adapte aux conditions marécageuses. Contrôle l'érosion.
<i>Ledum groenlandicum</i> 'Compactum'	Thé du Labrador 'Compactum'	'Compactum' Labrador Tea	Indigène	1a		0,3	0,8	Élevée	Sableux	Bas, Milieu	Moderée	Superficiel		Lente			Faible	Préférence pour les sols tourbeux et acides. S'adapte aux conditions marécageuses. Contrôle l'érosion.
<i>Lonicera canadensis</i>	Chèvrefeuille du Canada	American Fly Honeysuckle	Indigène	3a		1-1,8	1-1,5	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel		Rapide			Faible	Préférence pour les sols bien drainés et fertiles.
<i>Lonicera canadensis</i> 'Marble King'	Chèvrefeuille du Canada 'Marble King'	'Marble King' American Fly Honeysuckle	Cultivars d'indigène	3		1-1,8	1-1,5	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel		Rapide			Faible	Préférence pour les sols bien drainés et fertiles. Feuillage panaché.
<i>Lonicera dioica</i>	Chèvrefeuille dioïque	Mountain Honeysuckle	Indigène	2		0,80-3	2	Faible	Graveleux	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel		Rapide			Faible	Tolère la sécheresse. Plante grimpante ou rampante.
<i>Lonicera involucrata</i>	Chèvrefeuille involucre	Black Twinberry	Indigène	4b		1,3	1	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas	Oui	Superficiel		Rapide			Très bonne	
<i>Lonicera oblongifolia</i>	Chèvrefeuille à feuilles oblongues	Swamp Fly Honeysuckle	Indigène	4		0,6-1,5	0,6-1,5	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel		Rapide			Faible	Préférence pour les sols acides.
<i>Myrica gale</i>	Myrique baumier	Sweet Gale	Indigène	2a		0,6-1,2	2	Élevée	Loameux	Bas	Moderée	Superficiel		Moyenne			Bonne	Préférence pour les sols acides et tourbeux. Tolère les sols pauvres et détrempés. Plante drageonnante. Contrôle l'érosion.
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge	Virginia Creeper	Indigène	2		4-15	1	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel		Rapide			Très bonne	Intéressante pour la renaturalisation des murets. Plante grimpante ou rampante. Préférence pour les milieux secs et légèrement acides. Tolère les conditions venteuses et la pollution. Contrôle l'érosion. Peut être toxique.
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> var. <i>engelmannii</i>	Vigne vierge d'Engelmann	Engelmann's Ivy	Cultivars d'indigène	2b		10	1,5	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel		Rapide			Très bonne	Intéressante pour la renaturalisation des murets. Plante grimpante ou rampante. Préférence pour les milieux secs et légèrement acides. Tolère les conditions venteuses et la pollution. Contrôle l'érosion.

Arbustes et Vignes

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Tolérance aux acis au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante			Type de croissance	Faune		Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
													Stabilisation	Écran solaire	Protection contre l'érosion mineure des glaces		Brise-vent	Nourriture		
<i>Physocarpus opulifolius</i>	Physocarbe à feuilles d'obier	Common Ninebark	Indigène	2b		1,5-3	2-3	Faible à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel			Moyenne			Très bonne	Tolère les sols compacts et les conditions de sécheresse. Éviter les sols détrempés. Éviter les cultivars ornementaux sur les rives du fleuve St-Laurent.	
<i>Physocarpus opulifolius</i> et cultivars	Physocarbe à feuilles d'obier	Ninebark	Cultivars d'indigène	2b		1-3	1-2,5	Moyenne	Tout type de sol	Replat	Non	Superficiel			Rapide			Très bonne	Éviter les cultivars ornementaux sur les rives du fleuve St-Laurent.	
<i>Potentilla fruticosa</i>	Potentille frutescente	Bush Cinquefoil	Indigène	2a		0,3-1,3	0,6-1,3	Moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel			Moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés et fertiles. Plante ignorée des cerfs.	
<i>Potentilla fruticosa</i> et cultivars	Potentille frutescente	Bush Cinquefoil	Cultivars d'indigène	2-3		0,5-1,25	0,6-1,5	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat	Oui	Superficiel			Moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés et fertiles. Plante ignorée des cerfs.	
<i>Prunus nigra</i>	Pronier noir	Canada Plum	Indigène	4		6-9	3-4,5	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Moderée	Intermédiaire			Lente			Faible	Préférence pour les sols bien drainés. Sensible au nodale noir.	
<i>Prunus pumila</i> var. <i>depressa</i>	Cerisier des sables	Dwarf Sand Cherry	Indigène	3		0,3-0,4	2	Faible	Sableux, graveleux	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Lente à moyenne			Faible	Préférence pour les sols bien drainés. Intéressante pour la renaturalisation des murs. Éviter les espèces exotiques. Tolère les conditions de sécheresse une fois établie et les pieds dans l'eau temporairement.	
<i>Rhododendron canadense</i>	Rhododendron du Canada	Rhodora	Indigène	2		0,9-1,2	0,9-1	Moyenne à élevée	Loameux à loameux sableux	Milieu, Replat	Non	Superficiel			Moyenne			Faible	Préférence pour les sols tourbeux et acides.	
<i>Rhus aromatica</i>	Sumac aromatique	Fragrant Sumac	Indigène	3		0,6-1,8	1,8-3	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Lente à moyenne			Moyenne	Préférence pour les sols acides et bien drainés. Plante qui tend à drageonner. Couvre-sol. Contrôle l'érosion.	
<i>Rhus aromatica</i> "Grow-Low"	Sumac aromatique "Grow-Low"	"Grow-Low" Fragrant Sumac	Cultivars d'indigène	3		0,6-0,8	1,5-3,0	Faible à moyenne	Sableux à loam sableux	Milieu, Replat	Non	Superficiel			Lente			Moyenne	Port plus compact que l'espèce. Préférence pour les sols acides et bien drainés. Contrôle l'érosion.	
<i>Rhus typhina</i>	Sumac vinaire	Staghorn Sumac	Indigène	3a		4,5-7,6	4,5-9	Faible	Tout type de sol	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Lente à moyenne			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante drageonnante et appropriée que dans les grands espaces. Non flexible.	
<i>Rhus typhina</i> et cultivars	Sumac vinaire	Staghorn Sumac	Cultivars d'indigène	3-4		1,75-2,5	1,75-2	Faible	Sableux, graveleux	Replat	Moderée	Superficiel			Rapide			Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante drageonnante et appropriée que dans les grands espaces. Non flexible.	
<i>Rosa acicularis</i>	Rosier aciculaire	Prickly Wild Rose	Indigène	3		0,3-2	1,2-1,8	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Oui	Superficiel			Rapide			Faible	Préférence pour les sols légèrement acides et bien drainés. Tolère les sols lourds.	
<i>Rosa blanda</i> var. <i>blanda</i>	Rosier inerme	Smooth Wild Rose	Indigène	2		1,5-2	1,2-1,5	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Oui	Superficiel			Rapide			Faible	Préférence pour les sols bien drainés. Tolère les sols lourds. Bonne résistance aux insectes et aux maladies. Plante drageonnante.	
<i>Rosa nitida</i>	Rosier brillant	Shining Rose	Indigène	2		0,6-1	0,6-1	Moyenne	Sableux, loam sableux à graveleux	Milieu, Replat	Oui	Superficiel			Rapide			Faible	Tolère les inondations passagères. Plante drageonnante. Couvre-sol. Bonne résistance aux insectes et aux maladies.	
<i>Rosa rubiginosa</i>	Églantier	Common Sweet Brier	Non exotique	5		3	3	Moyenne à faible	Tout type de sol	Milieu, Replat	Oui	Superficiel			Moyenne			Faible	Plante drageonnante. Tolère les sols alcalins. Syn.: <i>Rosa eglanteria</i> .	
<i>Rubus allegheniensis</i>	Ronce alléghanienne	Alleghoney Blackberry	Indigène	3		1-2	1-2	Faible à moyenne	Loam argileux à graveleux	Milieu, Replat	Non	Superficiel			Moyenne			Faible	Préférence pour les sols riches et bien drainés. Peut devenir envahissante.	
<i>Rubus occidentalis</i>	Ronce occidentale	Black Raspberry	Indigène	3		1-1,8	1,8 et +	Moyenne	Loameux	Milieu, Replat	Non	Superficiel			Rapide			Faible	Préférence pour les sols riches et bien drainés.	
<i>Rubus odoratus</i>	Ronce odorante	Flowering Raspberry	Indigène	4a		1,5-2	1,5-2	Moyenne à élevée	Sableux	Bas, Milieu	Non	Superficiel			Rapide			Moyenne	Préférence pour les sols bien drainés. Plante drageonnante.	
<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	Bebb's Willow	Indigène	2		5-6	10	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas	Oui	Superficiel			Rapide			Faible	Préférence pour les sols lourds et humides.	
<i>Salix discolor</i>	Saule discoloré	Pussy Willow	Indigène	2		6-8	4-5	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Rapide			Faible	Préférence pour les sols lourds et humides. Contrôle l'érosion du sol. Adapté pour les conditions maritimes. Flexible.	
<i>Salix eriocephala</i>	Saule à tête laineuse	Cottony Willow	Indigène	3		2-4	2	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas	Non	Superficiel			Moyenne			Faible	Préférence pour les sols organiques et humides. Peut subir une immersion prolongée. Syn.: <i>Salix rigida</i> , <i>S. rigida</i> var. <i>cordata</i> .	
<i>Salix exigua</i> subsp. <i>interior</i>	Saule de l'intérieur	Sandbar Willow	Indigène	2		1-6	1,8-3	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Rapide			Faible	Préférence pour les sols lourds et humides. Contrôle l'érosion du sol. Flexible. Syn.: <i>Salix interior</i> .	
<i>Salix lucida</i>	Saule brillant	Shining Willow	Indigène	1		3-8	3-8	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas	Moderée	Superficiel			Rapide			Faible	Préférence pour les sols profonds et lourds. Tolère les forts vents.	

Arbustes et Vignes

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Rôle de la plante			Faune		Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES		
											Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Stabilisation Écran solaire Protection contre l'érosion mineure des glaces Brise-vent	Type de croissance	Nourriture			Végétaux épineux	
<i>Salix pellita</i>	Saule satiné	Satin Willow	Indigène	2		2-3	1,5-2	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas	Moderée	Superficiel		Rapide		Faible	Préférence pour les sols lourds et humides.		
<i>Salix petiolaris</i>	Saule à long pétiole	Slender Willow	Indigène	2		1-3	1-2	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas	Moderée	Superficiel		Rapide		Faible	Préférence pour les sols lourds et humides. Flexible. Tolérance pour les sols pauvres et une sécheresse temporaire une fois établie.		
<i>Salix sericea</i>	Saule soyeux	Silky Willow	Indigène	5		3,6	2,4	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas	Moderée	Superficiel		Rapide		Très bonne			
<i>Sambucus canadensis</i>	Sureau du Canada	American Elder	Indigène	3a		1,5-3,6	1,5-2	Faible à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel		Rapide		Bonne	Préférence pour les sols humides. Plante ignorée des cerfs. Racines drageonnantes.		
<i>Sambucus canadensis</i> et cultivars	Sureau du Canada	American Elder ou Elderberry	Cultivar d'indigène	3		2-3	1,5-2,5	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel		Rapide		Très bonne	Plante ignorée des cerfs. Racines drageonnantes.		
<i>Sambucus pubens</i>	Sureau pubescent	Scarlet Elder	Indigène	5		2,4	1,2-1,5	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel		Rapide		Moyenne	Préférence pour les sols loameux, frais et bien drainés. Tolère la pollution et les forts vents. Plante ignorée des cerfs. Plante potentiellement toxique.		
<i>Shepherdia canadensis</i>	Shepherdie du Canada	Russet Buffaloberry	Indigène	2a		1-2,5	1-2,4	Faible	Sableux	Bas, Milieu, Replat	Oui	Intermédiaire		Lente		Très bonne	Tolère les sols pauvres, secs ou alcalins. Non flexible.		
<i>Shepherdia canadensis</i> et cultivars	Shepherdie du Canada	Russet Buffaloberry	Cultivar d'indigène	2		1-2,5	1-2,4	Faible	Sableux	Bas, Milieu, Replat	Oui	Intermédiaire		Lente		Moyenne	Tolère les sols pauvres, secs ou alcalins. Non flexible. Fruits rouges ou jaunes selon les cultivars.		
<i>Spiraea latifolia</i>	Spirée à larges feuilles	Large-Leaved Meadowsweet	Indigène	4		0,6-1,5	0,6-1,5	Moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Non	Superficiel		Moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols loameux et humides.		
<i>Spiraea tomentosa</i>	Spirée tomentouse	Hardhack	Indigène	3		0,9-1,5	0,9-1,5	Faible à moyenne	Tout type de sol sauf argileux	Bas, Milieu, Replat	Non	Superficiel		Moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols loameux et humides. Plante ignorée des cerfs. Plante drageonnante.		
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine blanche	Common Snowberry	Indigène	2a		1-1,5	1-1,5	Faible à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Oui	Superficiel		Rapide		Très bonne	Tolère les sols pauvres et graveleux. Plante drageonnante.		
<i>Vaccinium angustifolium</i>	Bleuet à feuilles étroites	Lowbush Blueberry	Indigène	2a		0,15-0,6	0,6	Faible à moyenne	Sableux	Bas	Non	Superficiel		Lente		Moyenne	Préférence pour les sols organiques et acides. Plante drageonnante.		
<i>Vaccinium macrocarpon</i>	Canneberge à gros fruits	American Cranberry	Indigène	3		0,05-0,3	0,3-1,8	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Replat	Oui	Superficiel		Lente		Faible	Préférence pour les sols riches, tourbeux et acides. Protéger des forts vents.		
<i>Vaccinium myrtilloides</i>	Bleuet fausse-myrtille	Volvetleaf Blueberry	Indigène	3		0,1-0,6	0,1-0,6	Élevée	Loameux	Bas	Non	Superficiel		Lente		Faible	Préférence pour les sols riches, tourbeux et acides. Protéger des forts vents.		
<i>Viburnum cassinoides</i>	Viome cassinoïde	Northern Wild Raisin	Indigène	2a		1,5-2	1,5-3	Faible à élevée	Loameux	Bas, Milieu, Replat	Non	Superficiel			Lente		Faible	Préférence pour les sols organiques. Plante ignorée des cerfs.	
<i>Viburnum lantanoides</i>	Viome à feuilles d'aulne	Hobblebush	Indigène	3a		2	2	Moyenne	Sableux	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel		Moyenne		Très bonne	Préférence pour les sols humides et acides.		
<i>Viburnum lentago</i>	Viome flexible	Nannyberry	Indigène	2a		4,5-5,4	1,8-3	Faible à élevée	Tout type de sol	Milieu, Replat	Non	Superficiel				Rapide		Moyenne	Tolère au tant les sol humides que secs.
<i>Viburnum trilobum</i>	Viome trilobée	American Cranberrybush Viburnum	Indigène	2a		2,5-3,6	2,5-3,6	Moyenne	Loameux	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols humides et bien drainés. Tolère les sols pauvres. Plante ignorée des cerfs. Non flexible. Syn.: <i>Viburnum trilobum</i> .	
<i>Viburnum trilobum</i> et cultivars	Viome trilobée	Cranberrybush Viburnum	Cultivar d'indigène	2		1,5-3	1,5-3	moyenne à élevée	Loam argileux, loam sableux à sableux	Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Lente à moyenne		Très bonne	Plante ignorée des cerfs. Non flexible. Certains cultivars ont un port compact. Aussi appelé: <i>Pimbina</i> . Syn.: <i>Viburnum trilobum</i> .	
<i>Viburnum rafinesquianum</i>	Viome de Rafinesque	Downy Viburnum	Indigène	3		1,2-1,8	1,2-1,8	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat	Non	Superficiel		Moyenne		Faible	Tolère la sécheresse. Plante ignorée des cerfs.		
<i>Vitis riparia</i>	Vigne des rivages	Riverbank Grape	Indigène	2		1,5-6	1	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Superficiel			Moyenne		Moyenne	Tolère une inondation périodique. Intéressante pour la renaturalisation des murets. Plante grimpante ou rampante.	
<i>Zanthoxylum americanum</i>	Clavaiet d'Amérique	Toothache Tree	Indigène	3		3-7	3-7	Faible à moyenne	Graveleux	Bas, Milieu, Replat		Superficiel			Rapide		Faible à nulle	Préférence pour les sols profonds et bien drainés. Plante drageonnante.	

Vivaces

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (centimètre)	Largeur (centimètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante	Stabilisation	Écran solaire	Type de croissance	Nourriture	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
<i>Anemone canadensis</i>	Anémone du Canada	Canadian Anemone	Indigène	3		40	30	Moyenne à élevée	Loameux à loam argileux	Bas, Milieu, Replat	Non	Rhizome superficiel			Rapide		Moyenne		Préférence pour les sols fertiles. Tolère les zones constamment humides.
<i>Apios americana</i>	Apios d'Amérique	American Ground Nut	Indigène	4		150	60	Élevée	Tout type de sol	Bas	Non	Rhizome superficiel			Rapide		Moyenne		Préférence pour les sols bien drainés. Adapté pour les rivages argileux. Plante grimpante. Peut devenir envahissante.
<i>Apocynum cannabinum</i>	Apocyn chanvin	Indian Hemp	Indigène	3		80	50	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Abondant et profond			Moyenne		Moyenne		Adapté pour les rivages argileux.
<i>Calla palustris</i>	Calla des marais	Water Arum	Indigène	2		20	20	Très élevée	Loameux à argileux	Bas	Non	Rhizome			Moyenne		Moyenne		Plante aquatique. Préférence pour les sols acides et fertiles.
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	Marsh Marigold	Indigène	3		30	25	Très élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Superficiel			Moyenne		Moyenne		Préférence pour les sols fertiles.
<i>Caltha palustris</i> "Flore Pleno"	Populage des marais "Flore Pleno"	"Flore Pleno" Marsh Marigold	Cultivar d'indigène	3		40	40	Très élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Superficiel			Moyenne		Faible		Fleur jaune double. Plus compact que l'espèce. Syn.: <i>C. palustris</i> 'Multiplex'.
<i>Caltha palustris</i> "Polypetalà"	Populage des marais "Polypetalà"	"Polypetalà" Marsh Marigold	Cultivar d'indigène	3		45-60	30-60	Très élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Superficiel			Moyenne		Faible		Fleur jaune plus grande que l'espèce.
<i>Caltha palustris</i> var. <i>alba</i>	Populage des marais	Marsh Marigold	Variété d'indigène	3		25-30	20-25	Très élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Superficiel			Moyenne		Faible		Sélection compacte aux fleurs blanches. Toutes les parties de la plante sont considérées toxiques.
<i>Chelone glabra</i>	Galène glabre	Turtlehead	Indigène	3		90	60	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Bas, Milieu	Non	Abondant et profond			Rapide		Très bonne		Préférence pour les sols acides.
<i>Comarum palustris</i>	Comarot des marais	Marsh Cinquefoil	Indigène	3		35	25	Élevée à très élevée	Loam sableux	Bas	Non	Abondant et profond			Moyenne		Moyenne		Préférence pour les sols fertiles. Couvre-sol. Tolère les sols détrempés. Syn.: <i>Potentilla palustris</i> .
<i>Desmodium canadense</i>	Desmodie du Canada	Canadian Tick-Trefoil	Indigène	4		85	45	Moyenne	Loam argileux à argileux	Milieu	Non	Abondant et profond			Moyenne		Moyenne		Plante fixatrice d'azote.
<i>Eupatorium maculatum</i>	Eupatoire maculée	Purple Joe-Pye Weed	Indigène	3		200	90	Moyenne à élevée	Loameux à loam argileux	Bas, Milieu	Non	Abondant et profond			Moyenne		Très bonne		Préférence pour les sols lourds, fertiles, calcaires et bien drainés.
<i>Eupatorium perfoliatum</i>	Eupatoire perfoliée	Perfoliate Thoroughwort	Indigène	3		75	45	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas	Non	Abondant et profond			Moyenne		Bonne		
<i>Helopsis helianthoides</i>	Héliopsis faux-hélianthe	False Sunflower	Indigène	3		120	90	Faible à moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Non	Abondant et profond			Rapide		Très bonne		Résistante à la sécheresse.
<i>Helopsis helianthoides</i> "Goldgeheder"	Héliopsis faux-hélianthe "Goldgeheder"	"Goldgeheder" False Sunflower	Cultivar d'indigène	3		100	45	Faible à moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Non	Abondant et profond			Rapide		Faible		Fleur double, jaune orangé. Floraison prolongée.
<i>Helopsis helianthoides</i> "Midwest Dreams"	Héliopsis faux-hélianthe "Midwest Dreams"	"Midwest Dreams" False Sunflower	Cultivar d'indigène	3		80-90	45	Faible à moyenne	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Non	Abondant et profond			Rapide		Faible		Fleur simple au ton de jaune et de orangé. Port très compact.
<i>Iris versicolor</i>	Iris versicolore	Blue Flag Iris	Indigène	3		55	40	Élevée à très élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu	Moderée	Superficiel			Rapide		Excellente		Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs.
<i>Iris versicolor</i> et cultivars	Iris versicolore	Blue Flag Iris	Cultivar d'indigène	3		60-80	40	Élevée à très élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu	Moderée	Superficiel			Rapide		Excellente		Préférence pour les sols bien drainés. Plante ignorée des cerfs.
<i>Lathyrus maritimus</i>	Gesse maritime	Beach Pea	Indigène	3		25	60	Faible	Sableux	Milieu	Oui	Abondant et profond			Moyenne		Moyenne		Adapté aux conditions maritimes.
<i>Ligusticum scoticum</i>	Livèche écossaise	Scotch Lovage	Indigène	0		55	60	Faible	Sableux, graveleux	Milieu	Oui	Abondant et profond			Moyenne		Faible		Adapté aux conditions maritimes.

Vivaces

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (centimètre)	Largeur (centimètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante	Stabilisation	Écran solaire	Type de croissance	Mourriture	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
<i>Lobelia cardinalis</i>	Lobélie cardinalie	Cardinal Flower	Indigène	3		90	30	Élevée à moyenne	Loam argileux à loameux	Bas	Non	Abondant et modérément profond			Moyenne		Excellente	Préférence pour les sols fertiles. Plante de rivage en eau calme. Résistante aux limaces. Se ressème.	
<i>Lobelia cardinalis</i> et cvs	Lobélie cardinalie	Cardinal Flower	Cultivar d'indigène	3-5		90-120	30	Élevée à moyenne	Loam argileux à loameux	Bas	Non	Abondant et modérément profond			Moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols fertiles. Plante de rivage en eau calme.	
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe du Canada	Wild Mint	Indigène	3		50	45	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Abondant et modérément profond			Rapide		Bonne	Planter en isolé. Plante envahissante. Syn.: <i>M. canadensis</i> .	
<i>Mertensia maritima</i>	Mertensie maritime	Sea Bluebells	Indigène	2		15	40	Élevée	Loam sableux	Bas, Milieu	Oui	Superficiel			Moyenne		Faible	Préférence pour les sols fertiles. Feuillage persistant. Adapté aux conditions maritimes.	
<i>Myosotis laxa</i>	Myosotis laxiflore	Small Forget-Me-Not	Indigène	3		30	35	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Abondant et modérément profond			Rapide		Bonne	Préférence pour les sols fertiles. Syn.: <i>M. palustris</i> .	
<i>Petasites frigidus</i> var. <i>palmatus</i>	Pétasite palmé	Northern Sweet Coltsfoot	Indigène	2		40	30	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas		Profond			Rapide		Faible	Préfère les sols frais. Peut devenir envahissante dans un sol riche et humide.	
<i>Physostegia virginiana</i>	Physostégie de Virginie	Obedient Plant	Indigène	3		70	40	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Abondant et modérément profond			Rapide		Bonne	Préférence pour les sols bien drainés.	
<i>Pontederia cordata</i>	Pontédérie cordée	Pickeralweed	Indigène	2		60-80	40-60	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Rhizome			Moyenne		Moyenne	Plante aquatique. Préférence pour les sols fertiles. Plante de rivage en eau calme.	
<i>Pontederia cordata</i> 'White Pike'	Pontédérie cordée 'White Pike'	'White Pike' Pickeralweed	Cultivar d'indigène	3		60	40-60	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Rhizome			Moyenne		Moyenne	Fleur blanche.	
<i>Rudbeckia laciniata</i>	Rudbeckie laciniée	Cut-Leaved Coneflower	Indigène	3		150	60	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Milieu, Replat	Non	Abondant et profond			Rapide		Bonne	Résistante aux limaces. Plante ignorée des cerfs. Éviter <i>R. hirta</i> .	
<i>Rudbeckia laciniata</i> 'Goldquelle'	Rudbeckie laciniée 'Goldquelle'	'Goldquelle' Cut-Leaved Coneflower	Cultivar d'indigène	3		90	60	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Milieu, Replat	Non	Abondant et profond			Rapide		Bonne	Sélection au port compact et aux tiges solides.	
<i>Sagittaria latifolia</i>	Sagittaire latifoliée	Broadleaf Arrowhead	Indigène	3		100	50	Très élevée	Argileux	Bas		Tubercule superficiel			Moyenne		Moyenne	Préférence pour les sols fertiles et détrempés. Plante de rivage en eau calme. Tolère la pollution de l'eau. Efficace pour absorber le phosphate.	
<i>Sanguisorba canadensis</i>	Sanguisorbe du Canada	Canadian Burnet	Indigène	3		90	70	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Oui	Abondant et modérément profond			Moyenne		Moyenne	Adapté pour les conditions maritimes.	
<i>Scutellaria lateriflora</i>	Scutellaire latéiflore	Side-Flowering Skullcap or Mad Dog Skullcap	Indigène	3		70	30	Élevée à moyenne	Loameux	Milieu, Replat	Non	Abondant et modérément profond			Rapide		Moyenne	Préférence pour les sols alcalins.	
<i>Solidago canadensis</i>	Verge d'or du Canada	Canada Goldenrod	Indigène	2		110	40	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Oui	Abondant et profond			Rapide		Très bonne	Mellifère.	
<i>Solidago</i> x 'Golden Baby' ou 'Baby Gold'	Verge d'or du Canada 'Golden Baby'	'Golden Baby' Dwarf Goldenrod	Cultivar d'indigène	3		60-70	45-60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Oui	Abondant et profond			Rapide		Bonne	Large floraison jaune or. Ne requiert pas de support.	
<i>Solidago</i> x 'Laurin'	Verge d'or du Canada 'Laurin'	'Laurin' Dwarf Goldenrod	Cultivar d'indigène	3		30-40	45-60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Oui	Abondant et profond			Rapide		Faible	Port très compact et arrondi. Floraison tardive, jeune viv. Vigoureux.	
<i>Solidago</i> x 'Strahlenkrona'	Verge d'or du Canada 'Crown of Rays'	'Crown of Rays' Goldenrod	Cultivar d'indigène	3		60-100	45-60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Oui	Abondant et profond			Rapide		Faible	Large inflorescence jaune brillant. Tiges solides. Ne requiert pas de support.	
<i>Solidago</i> x 'Sweety'	Verge d'or du Canada 'Sweety'	'Sweety' Dwarf Goldenrod	Cultivar d'indigène	4		30	45-60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Oui	Abondant et profond			Rapide		Faible	Port très compact et arrondi. Floraison jaune citron.	
<i>Symphotrichum lateriflorum</i>	Aster latéiflore	Calico Aster	Indigène	3		70	45	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Non	Superficiel			Moyenne		Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Syn.: <i>Aster lateriflorus</i> .	
<i>Symphotrichum lateriflorum</i> 'Lady in Black'	Aster latéiflore 'Lady in Black'	'Lady in Black' Calico Aster	Cultivar d'indigène	5		70	50	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Non	Superficiel			Moyenne		Bonne	Port plus compact que l'espèce. Feuillage pourpre foncé. Syn.: <i>Aster lateriflorus</i> 'Lady in Black'.	

Vivaces

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (centimètre)	Largeur (centimètre)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Stabilisation Écran solaire	Type de croissance	Nourriture	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
<i>Symphoricarpos lateriflorum</i> 'Prince'	Aster latéiflore 'Prince'	'Prince' Calico Aster	Cultivar d'indigène	4	☀️☁️	50-60	45-60	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replat	Non	Superficiel	🌱	Moyenne	Bonne	Bonne tolérance à l'oïdium. Port beaucoup plus compact que l'espèce. Feuillage pourpre et fleur blanche à œil rouge. Ne requiert pas de tuteurage. Syn.: <i>Aster lateriflorus</i> 'Prince'.	
Symphoricarpos novae-angliae	Aster de Nouvelle-Angleterre	New England Aster	Indigène	3	☀️☁️	50	40	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat	Moderée	Abondant et modérément profond	🌱🌱	Rapide	🌱	Très bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Syn.: <i>Aster novae-angliae</i> .
<i>Symphoricarpos novae-angliae</i> 'Harrington's Pink'	Aster de Nouvelle-Angleterre 'Harrington's Pink'	'Harrington's Pink' New England Aster	Cultivar d'indigène	3	☀️☁️	110	60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat	Moderée	Abondant et modérément profond	🌱🌱	Rapide	Moyenne	Fleur rose saumonée plus tardive que les autres. Syn.: <i>Aster novae-angliae</i> 'Harrington's Pink'.	
<i>Symphoricarpos novae-angliae</i> 'Purple Dome'	Aster de Nouvelle-Angleterre 'Purple Dome'	'Purple Dome' New England Aster	Cultivar d'indigène	3	☀️☁️	50	40	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat	Moderée	Abondant et modérément profond	🌱🌱	Rapide	Moyenne	Solide sélection au port compact et arrondi. Ne requiert pas de tuteurage. Fleur mauve. Syn.: <i>Aster novae-angliae</i> 'Purple Dome'.	
<i>Symphoricarpos novae-angliae</i> 'Red Star'	Aster de Nouvelle-Angleterre 'Red Star'	'Red Star' New England Aster	Cultivar d'indigène	3	☀️☁️	40	40	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat	Moderée	Abondant et modérément profond	🌱🌱	Rapide	Faible	Port compact. Fleur rouge. Syn.: <i>Aster novae-angliae</i> 'Red Star'.	
<i>Symphoricarpos novae-angliae</i> 'Rudelsburg'	Aster de Nouvelle-Angleterre 'Rudelsburg'	'Rudelsburg' New England Aster	Cultivar d'indigène	3	☀️☁️	100-110	60	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat	Moderée	Abondant et modérément profond	🌱	Rapide	Faible	Fleur rouge vif. Facile de culture. Syn.: <i>Aster novae-angliae</i> 'Rudelsburg'.	
<i>Symphoricarpos novae-angliae</i> 'Vibrant Dome'	Aster de Nouvelle-Angleterre 'Vibrant Dome'	'Vibrant Dome' New England Aster	Cultivar d'indigène	3	☀️☁️	45	30	Faible à moyenne	Tout type de sol	Replat	Moderée	Abondant et modérément profond	🌱	Rapide	Faible	Fleur rose. Syn.: <i>Aster novae-angliae</i> 'Vibrant Dome'.	
<i>Symphoricarpos novi-belgii</i>	Aster de la Nouvelle-Belgique	New Belgium Aster	Indigène	3	☀️☁️	90	45	Faible	Tout type de sol	Bas, Milieu	Moderée	Profond	🌱🌱	Rapide	Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Syn.: <i>Aster novi-belgii</i> .	
<i>Symphoricarpos novi-belgii</i> et cultivars	Aster de la Nouvelle-Belgique	New Belgium Aster	Cultivar d'indigène	3	☀️☁️	40-110	30-50	Faible	Tout type de sol	Bas, Milieu, Replat	Moderée	Profond	🌱🌱	Rapide	Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Syn.: <i>Aster novi-belgii</i> et cultivars.	
<i>Thalictrum venulosum</i>	Pigamon veiné	Veiny Meadow-Rue	Indigène	3	☀️	40-60	25	Moyenne à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat		Superficiel	🌱🌱	Moyenne	Faible à moyenne	Syn.: <i>T. confina</i> .	
<i>Verbena hastata</i>	Verveine hastée	Blue Vervain	Indigène	3	☀️	110	45	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Abondant et profond	🌱	Rapide	🌱	Très bonne	Bisannuelle.

Fougères

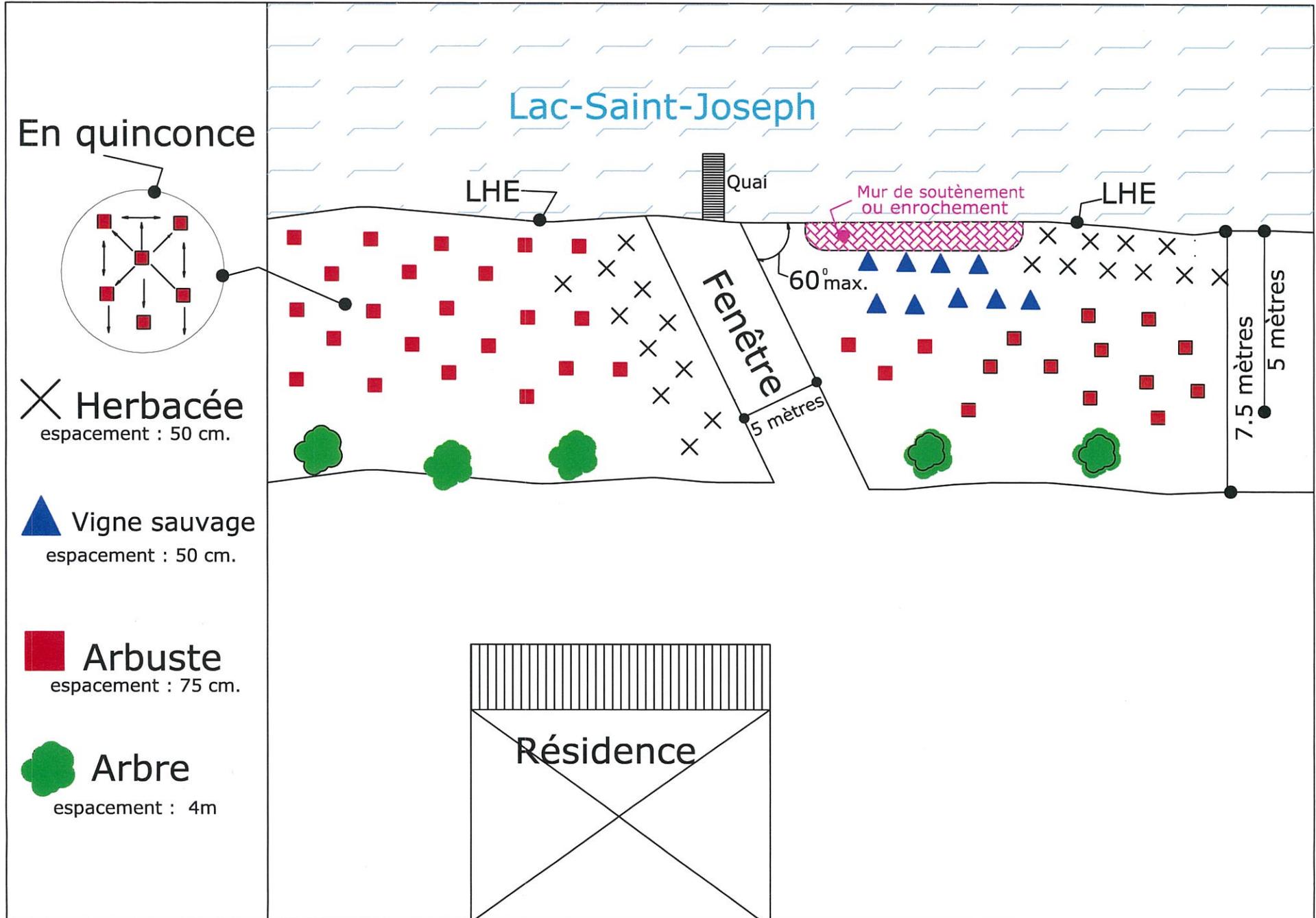
<i>Athyrium filix-femina</i>	Athyrie fougère-femelle	Lady Fern	Indigène	3	☀️☁️	60	20	Faible à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Non	Superficiel	🌱	Moyenne	Bonne	Préférence pour les sols fertiles et frais. Plante ignorée des cerfs.
<i>Athyrium filix-femina</i> 'Nanum'	Athyrie fougère-femelle 'Nanum'	'Nanum' Northern Lady Fern	Cultivar d'indigène	3	☀️☁️	25	25	Faible à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Non	Superficiel	🌱	Moyenne	Faible à Moyenne	Feuillage vert foncé et dense. Tolère le soleil en autant que le sol est humide.
<i>Athyrium filix-femina</i> 'Plumosum Axminster'	Athyrie fougère-femelle 'Plumosum Axminster'	Golden Plumose Lady Fern	Cultivar d'indigène	4	☀️☁️	75-80	60-75	Faible à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Non	Superficiel	🌱	Moyenne	Moyenne	Préférence pour les sols fertiles et frais. Feuillage vert pomme brillant. Tolère le soleil en autant que le sol est humide.
<i>Athyrium filix-femina</i> var. <i>angustum</i>	Fougère-femelle du Nord	Northern Lady Fern	Indigène	3	☀️☁️	60	60	Faible à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Non	Superficiel	🌱	Moyenne	Faible à Moyenne	Colori spectaculaire. Tolère le soleil en autant que le sol est humide.
<i>Athyrium filix-femina</i> 'Veronicae-cristatum'	Athyrie fougère-femelle 'Veronicae-cristatum'	Miss Vernon's Crested Lady Fern	Cultivar d'indigène	3	☀️☁️	55-60	45-60	Faible à élevée	Sableux à loameux	Milieu, Replat	Non	Superficiel	🌱	Moyenne	Moyenne	Préférence pour les sols fertiles et frais. Feuillage vert duveteux. Protéger des vents.
<i>Athyrium thelypteroides</i>	Athyrium fougère-thélyptéride	Silvery Glade-Fern	Indigène	4	☀️☁️	60-100	50	Élevée à moyenne	Loameux à loam argileux	Milieu, Replat	Non	Superficiel	🌱	Moyenne	Moyenne	Préférence pour les sols acides et fertiles.
<i>Dryopteris cristata</i>	Dryoptère à crêtes	Crested Wood-fern	Indigène	3	☀️☁️	55	30	Moyenne	Loameux	Bas, Milieu	Non	Superficiel	🌱	Moyenne	Moyenne	Préférence pour les sols acides et tourbeux.
<i>Dryopteris marginalis</i>	Dryoptère à sores marginaux	Marginal Wood-fern	Indigène	3	☀️☁️	60	60	Moyenne à faible	Tout type de sol	Replat	Non	Superficiel	🌱	Rapide	Moyenne	Préférence pour les sols fertiles. Plante ignorée des cerfs. Feuillage persistant.
<i>Onoclea sensibilis</i>	Onocle sensible	Sensitive Fern	Indigène	2	☀️☁️	80	45	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Superficiel	🌱	Rapide	Moyenne	Préférence pour les sols acides, fertiles et bien drainés. Tolère les sols détrempés. Associée dans la nature avec les ourines et les saules.
<i>Osmonda cinnamomea</i>	Osmonde cannelle	Cinnamon Fern	Indigène	2-3	☀️☁️	60-150	60	Élevée à moyenne	Loam argileux à loam sableux	Bas, Milieu		Profond	🌱🌱	Rapide	Très bonne	Préférence pour les sols acides. Tolère les sols détrempés. Plante ignorée des cerfs. Adapté pour les conditions maritimes.
<i>Osmonda regalis</i>	Osmonde royale	Royal Fern	Indigène	2	☀️☁️	125	150	Élevée	Sableux à loam argileux	Bas, Milieu	Non	Rhizome superficiel	🌱🌱	Moyenne	Faible	Préférence pour les sols tourbeux, acides, fertiles, profonds et bien drainés. Tolère les sols détrempés.
<i>Thelypteris palustris</i>	Thélyptère des marais	Marsh Shield-Fern	Indigène	3	☀️☁️	60	60	Élevée	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Superficiel	🌱	Moyenne	Faible	Préférence pour les sols acides. Syn.: <i>Dryopteris thelypteris</i> .

Graminées et plantes apparentées

Nom latin	Nom français	Nom anglais	Origine	Zone de rusticité	Exposition	Hauteur (centimètres)	Largeur (centimètres)	Humidité du sol	Type de sol	Localisation sur le talus	Tolérance aux sels au niveau du sol	Type d'enracinement	Rôle de la plante		Type de croissance	Maturité	Disponibilité en pépinière	COMMENTAIRES
													Stabilisation	Écran solaire				
<i>Acorus calamus</i>	Acore roseau	Sweet Flag	Naturelle	3		60-100	60	Élevée	Tout type de sol	Bas		Rhizome superficiel			Moyenne	Moyenne		Tolère 20 cm d'eau par-dessus le collet. Syn: Belle angléique. S'étale beaucoup.
<i>Acorus calamus 'Variegatus'</i>	Acore roseau	Variogated Sweet Flag	Cultivar de naturelle	4		60-80	60	Élevée	Tout type de sol	Bas		Rhizome superficiel			Moyenne	Bonne		Feuillage panaché blanc crème. Tolère l'ombre.
<i>Andropogon gerardii</i>	Barbon de Gérard	Big Bluestem	Indigène	4		150-200	60-75	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas, Replait	Moderée	Abondant et profond			Rapide		Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Résistante à la sécheresse.
<i>Bolboschoenus fluviatilis</i>	Scirpe fluviale	River Bulrush	Indigène	3		100-200	50	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Rhizome volumineux			Moyenne		Moyenne	Tolère les sols détrempés ou inondés de façon temporaire. Syn.: <i>Scirpus fluviatilis</i> .
<i>Calamagrostis canadensis</i>	Calamagrostide du Canada	Bluejoint	Indigène	3		130	60	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Abondant et profond			Moyenne		Bonne	Préférence pour les sols détrempés ou inondés de façon saisonnière ou temporaire.
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Deschampsie cespitose	Tufted Hairgrass	Indigène	3		85-100	45-60	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replait	Non	Superficiel			Rapide		Bonne	Préférence pour les sols fertiles et bien drainés. Ne tolère pas la sécheresse. Peut s'ensemencer.
<i>Dichanthelium clandestinum</i>	Panic clandestin	Deer Tongue Grass	Indigène	4		70-120	40	Faible à moyenne	Loameux, graveleux	Milieu, Replait	Oui	Abondant et superficiel			Rapide		Moyenne	Préférence pour les sols fertiles et humides et peut tolérer l'ombre. Syn.: <i>Panicum clandestinum</i> .
<i>Elymus canadensis</i>	Élyme du Canada	Canada Wild Rye	Indigène	3		30-100	40	Moyenne	Tout type de sol	Milieu, Replait	Moderée	Abondant et profond			Rapide		Bonne	Adapté aux conditions maritimes.
<i>Glyceria canadensis</i>	Glycérie du Canada	Canada Mannagrass	Indigène	3		30-100	20-25	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas		Rhizome superficiel			Rapide		Moyenne	Préférence pour les sols détrempés ou inondés de façon saisonnière ou temporaire.
<i>Glyceria grandis</i>	Glycérie géante	Tall Mannagrass	Indigène	3		100-160	20-25	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas		Rhizome superficiel			Rapide		Moyenne	Préférence pour les sols détrempés ou inondés de façon saisonnière ou temporaire.
<i>Glyceria striata</i>	Glycérie striée	Nerved Mannagrass	Indigène	3		30-90	20-25	Moyenne à élevée	Tout type de sol	Bas		Rhizome superficiel			Rapide		Moyenne	Préférence pour les sols détrempés ou inondés de façon saisonnière ou temporaire.
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épaiss	Common Rush	Indigène	3		60	60	Élevée	Tout type de sol	Bas	Moderée	Abondant et superficiel			Rapide		Bonne	Tolère les sols détrempés ou inondés de façon temporaire. Feuillage persistant.
<i>Schizachyrium scoparium</i>	Schizachyrium à balais	Little Bluestem	Indigène	4		75	30-40	Faible	Tout type de sol	Milieu, Replait	Non	Abondant et profond			Moyenne		Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Syn.: <i>Andropogon scoparium</i> .
<i>Schizachyrium scoparium 'Prairie Blues'</i>	Schizachyrium à balais 'Prairie Blues'	'Prairie Blues' Little Blue Stem	Cultivar d'indigène	4		100	60	Faible	Tout type de sol	Milieu, Replait	Non	Abondant et profond			Moyenne		Bonne	Feuillage gris bleuté, inflorescence argentée. Tolère la sécheresse.
<i>Schizachyrium scoparium 'The Blues'</i>	Schizachyrium à balais 'The Blues'	'The Blues' Little Blue Stem	Cultivar d'indigène	4		45-60	45-60	Faible	Tout type de sol	Milieu, Replait	Non	Abondant et profond			Moyenne		Bonne	Préférence pour les sols bien drainés. Feuillage bleuté.
<i>Schoenoplectus acutus var. acutus</i>	Scirpe aigu	Hardstem Bulrush	Indigène	2		50-200	45	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Rhizome robuste			Moyenne		Bonne	Supporte les fluctuations du niveau de l'eau jusqu'à une profondeur de 30 cm. Syn.: <i>Scirpus acutus</i> .
<i>Schoenoplectus pungens</i>	Scirpe d'Amérique	American Bulrush	Indigène	1		20-100	50	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Rhizome traçant			Moyenne		Moyenne	Tolère les sols détrempés ou inondés de façon temporaire. Syn.: <i>Scirpus americanus</i> .
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Scirpe des étangs	Softstem Bulrush	Indigène	2		50-250	50	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Rhizome robuste			Moyenne		Moyenne	Tolère les sols détrempés ou inondés de façon temporaire. Syn.: <i>Scirpus validus</i> ou <i>Scirpus lacustris</i> .
<i>Scirpus cyperinus</i>	Scirpe Sauchet	Common Wool-Grass	Indigène	3		100-150	50	Élevée	Loameux à loam argileux	Bas	Non	Rhizome volumineux			Moyenne		Moyenne	Tolère les sols détrempés ou inondés de façon temporaire.
<i>Sorghastrum nutans</i>	Faux-sorgho penché	Indian Grass	Indigène	4		150-175	40	Moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu	Non	Abondant et profond			Moyenne		Bonne	Préférence pour les sols frais et bien drainés. Espèce souvent dominante.
<i>Spartina pectinata</i>	Spartine pectinée	Prairie Cordgrass	Indigène	3		150	100	Élevée à moyenne	Tout type de sol	Bas, Milieu	Oui	Abondant et profond			Rapide		Bonne	Adapté aux conditions maritimes. Espèce souvent dominante.

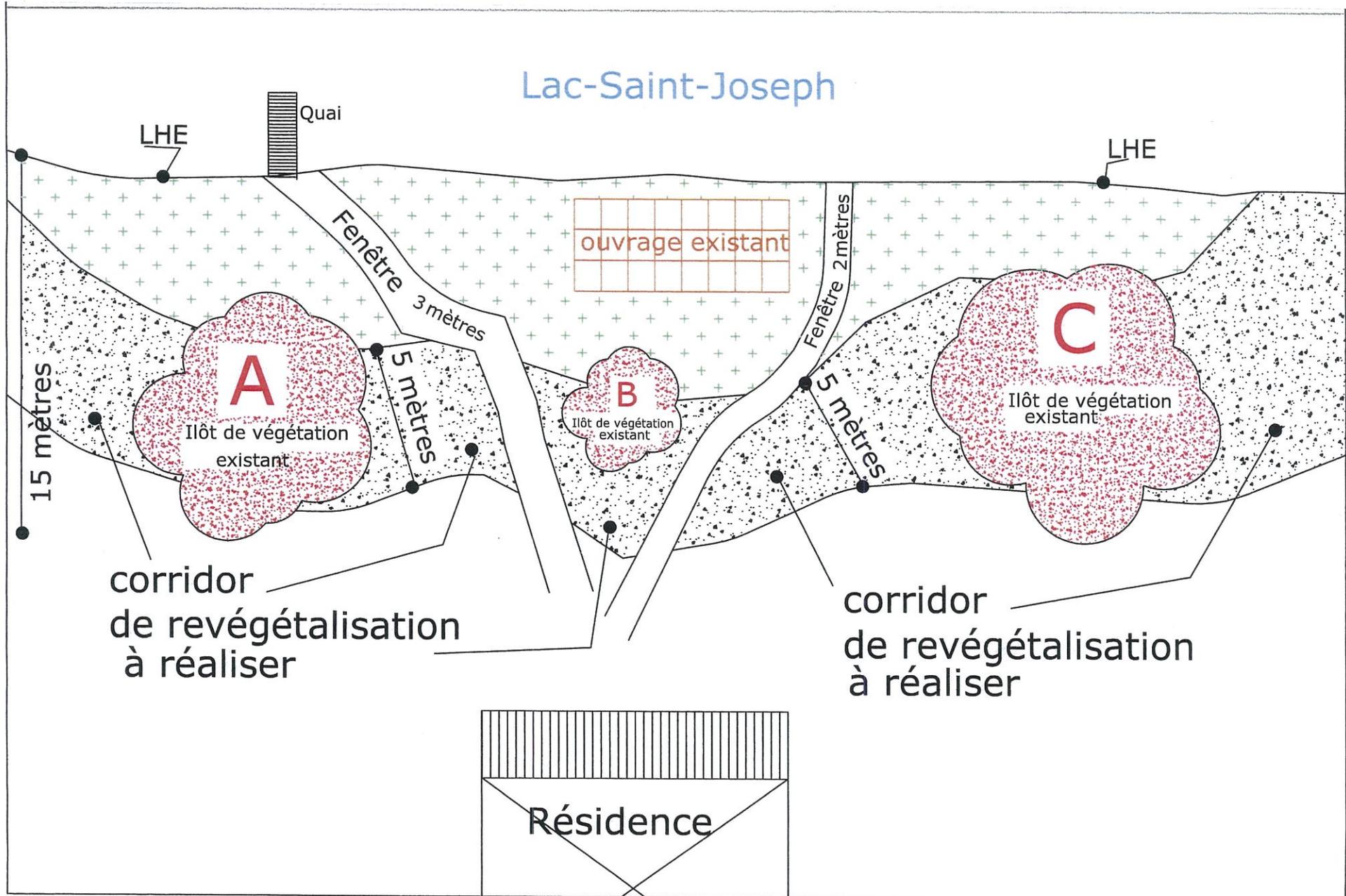
Annexe D

Schéma de plantation pour une revégétalisation parallèle et adjacente au Lac



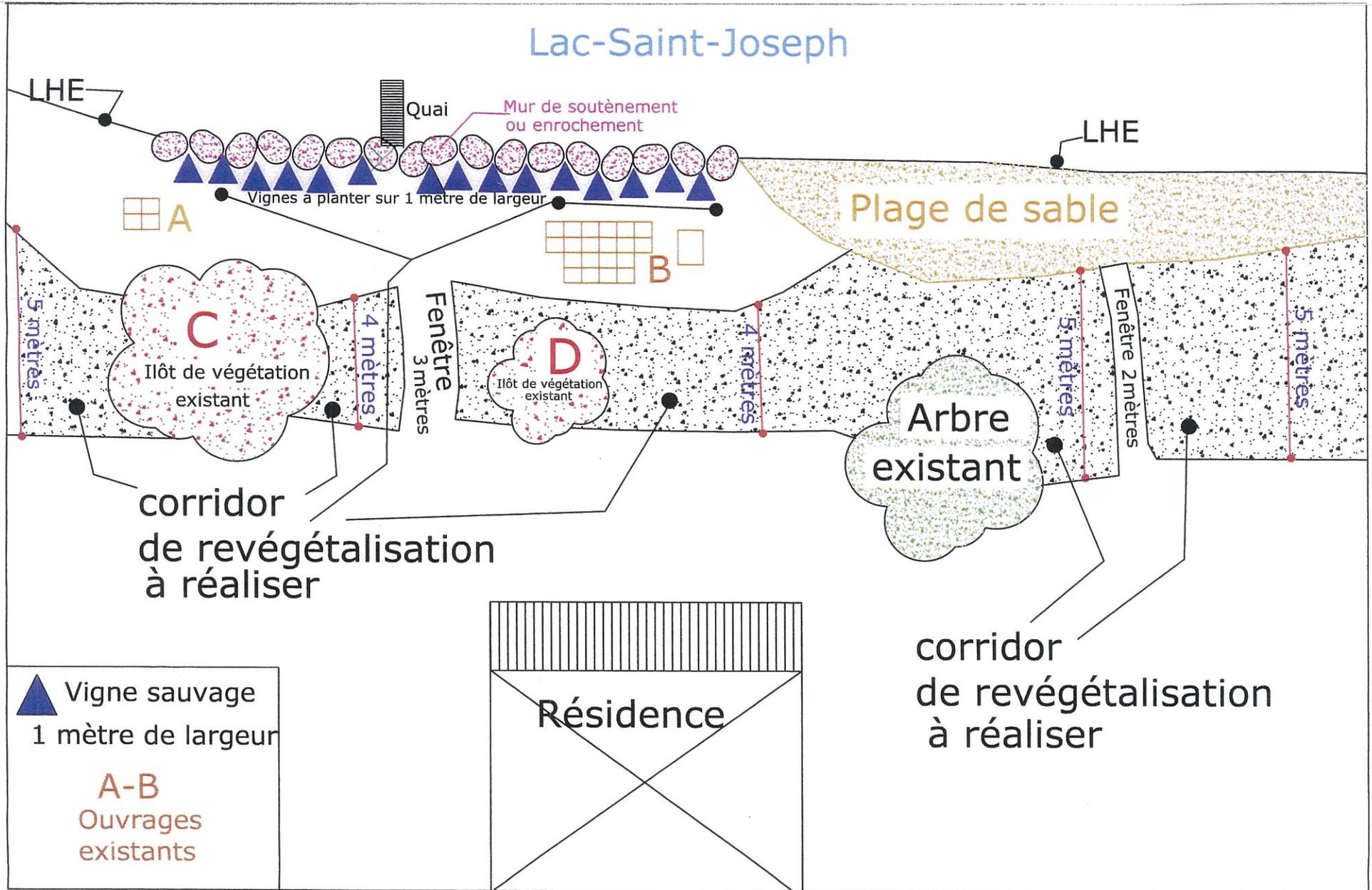
Annexe E

Shéma de plantation pour une revégétalisation en corridors pour profiter d'îlots de végétation existants ou pour contourner un ouvrage existant à proximité de la ligne des hautes eaux (LHE) voir art.9.2 et 9.3du règlement



Annexe F

Shéma de plantation pour une revégétalisation en corridors pour profiter d'îlots de végétation existants ou pour contourner un ouvrage existant à proximité de la ligne des hautes eaux (LHE) avec un mur de soutènement ou enrochement (voir art.9.2 et 9.3 du règlement)



Shéma de plantation : mur de soutènement

